

Ville de Neuchâtel



Rapport de la Commission financière  
concernant le budget 2017

(Du 29 novembre 2016)



# **Rapport de la Commission financière concernant le budget 2017**

(Du 29 novembre 2016)

Monsieur le Président,  
Mesdames et Messieurs,

La Commission financière s'est réunie en séances plénières les 8, 17 et 24 novembre 2016 pour procéder à l'examen du budget 2017, alors que les sous-commissions I à V se sont réunies dans cet intervalle au sein de leurs dicastères respectifs pour un examen détaillé du budget.

## **BUDGET 2017**

Le budget présente un excédent de revenu de 190'800 francs et il sera validé par les nouvelles Autorités en début d'année 2017.

Les charges d'exploitation augmentent de plus de 6 millions de francs, principalement dans les charges de personnel et les charges de transfert. Les revenus d'exploitation restent quant à eux relativement stables. Aussi, le résultat opérationnel est déficitaire de 12,2 millions de francs, mais des revenus extraordinaires comblent cet excédent de charges. Cette situation ne satisfait pas certains commissaires, surtout qu'elle n'est pas nouvelle. En revanche pour d'autres commissaires, les provisions (= revenus extraordinaires) dans lesquelles on puise actuellement, ont été constituées justement pour cette raison et il est donc normal de les utiliser.

L'augmentation des charges de personnel est principalement due à l'échelon automatique, car l'augmentation de 11,89 EPT intervenant dans le courant de l'année n'aura pas encore d'impact significatif en 2017. Certains commissaires s'inquiètent des engagements à long terme, alors que des réductions de charges s'avéreront indispensables.

Dans ce contexte la commission prend note avec satisfaction que le Conseil communal confirme dans le plan financier 2017-2020 :

1. l'engagement déjà annoncé au printemps de maintenir le niveau futur des charges de personnel à celui du budget 2017,
2. et de réduire durant les années 2018 à 2020 les charges de biens et services de 500'000 francs chaque année.

Les efforts d'optimisation tels que présentés signifient que le Conseil communal a comme objectif d'inverser les augmentations d'EPT que l'on a connues ces dernières années, car il s'agira de compenser l'augmentation de 1,2 % due au système de rémunération par des diminutions de personnel. Il n'en demeure pas moins que cet effort n'empêchera pas le recours, certes diminué, aux revenus extraordinaires provenant des dissolutions de provisions.

Le budget des investissements se monte à 33,3 millions de francs (montant net) dont plus de la moitié sont des crédits déjà votés. Mis en relation avec l'autofinancement provenant du budget de fonctionnement, il en découle un besoin de financement par l'endettement de 15 millions de francs et ceci malgré l'apport de 12,8 millions provenant du remboursement du prêt de Viteos. Si la nécessité d'investir n'est contestée par personne, cette augmentation de la dette dérange quelques commissaires.

Par ailleurs, le Grand Conseil devra se prononcer sur une modification de répartition des impôts (frontaliers, points d'impôts) et d'une partie de la péréquation qui pourrait avoir une incidence négative sur le présent budget de l'ordre de 1,5 ou 2,2 millions selon les décisions prises.

# Rapport de la Sous-commission financière I

(Finances, Ressources humaines et Action sociale)

MM. Philippe Loup et Julien Spacio (rapporteur) ont rencontré le 9 novembre 2016 les responsables des services concernés en présence de M. Fabio Bongiovanni, conseiller communal responsable du dicastère ; MM. Marc Bernoulli (Ressources humaines) et Alain Virchaux (Service juridique) ; MM. Serge Attinger et Daniel Crevoisier (CEG) ; MM. Gérard Blandenier (Service financier), Serge Veya (Contrôle des finances) et Marco Paolini (Service des assurances) ; M. Philippe Haeberli et Mme Nives Faggiani (Action sociale). Mme Jasmine Herrera est excusée.

## 02. Finances

### 103 Service financier

#### **103.01 Service financier**

Les taux d'intérêt sont toujours extrêmement bas. En conséquence, les emprunts à court terme (2-5 ans) ne sont pas très attrayants. Dernièrement, la Ville a conclu un emprunt à 0,65% pour une durée de 15 ans. Il reste un dernier emprunt de 10 millions de francs au taux élevé de 3,8% qui avait été conclu en 2008 auprès de la caisse de pensions Migros et qui arrivera à échéance le 30 juillet 2018.

Le taux moyen de nos emprunts se situera en dessous de 2% en 2017.

Il faut relever que la Ville n'a plus de créanciers étrangers. La répartition actuelle est la suivante : assurances à hauteur de 20%, caisses de pension à 25%, Postfinance à 14%, SUVA à 10% et banques à 31%.

La projection en 2015, ainsi qu'en 2016, du montant de la dette à long terme était de 300 millions de francs ; en 2017, elle augmentera à 315 millions de francs, notamment en raison de l'insuffisance de financements.

A noter, par ailleurs, que la situation financière du canton de Neuchâtel inquiète les courtiers lors de recherches de fonds.

## 103.02 Impôts

Le budget a été établi en prenant compte de la bascule d'impôts 121/79 pour les personnes morales et les personnes physiques, ainsi que des impôts des frontaliers. L'évolution de l'impôt des personnes physiques est favorable. On augmente encore la population et on constate une légère amélioration de la capacité contributive. Quant à l'impôt à la source il reste toujours assez élevé. On relève une importante diminution de l'impôt des frontaliers par rapport à 2015 (principe d'échéances).

Concernant l'impôt des personnes morales, les recettes tendent à la baisse par rapport au budget 2016 (avec des points d'impôts en plus), tout en maintenant le niveau de 2015. La tendance des taxateurs est de rester prudents, d'où le montant rectificatif de 500'000 francs introduit au budget. Depuis 2014, on constate une baisse des rentrées fiscales en raison de la bascule d'impôts entre le canton et les communes et de la nouvelle répartition des recettes entre les communes. A noter que le plus important contribuable de la ville a maintenu son niveau depuis 2013 !

Rectificatifs d'impôts (40001.00) : 1,5 millions en 2014, plus de 2 millions en 2015. Retour à 1,5 millions en 2016.

La tendance de l'impôt sur la fortune (40010.00) est à la hausse, basée sur l'évolution de la bourse 2015.

Pour ce qui est des amendes (40002.00), l'amnistie fiscale prenant fin en 2016, un retour à la normale est prévu en 2017.

Le montant pour les actes de défaut de biens (31811.00) est en augmentation. La péréquation (36227.00) également pour 1 million de francs selon l'estimation du Service des communes.

Total des impôts : stable depuis 2015.

En réponse aux souhaits de précision de la commission financière, la sous-commission s'est vu présenté le détail des prestations de services et honoraires suivant (nature 313, p. 9) :

	<b>FONCTIONNEMENT</b>	<b>23'949'400.00</b>
31300.01	Prestations de services de tiers	17'930'400.00
31300.02	Frais bancaires et postaux	57'900.00
31300.04	Cotisations	410'600.00

31300.05	Frais de ports	383'200.00
31300.06	Frais de poursuites	150'000.00
31300.80	Téléphonie fixe	141'800.00
31300.85	Téléphonie mobile	95'000.00
31300.90	Autres frais de téléphone	133'400.00
31301.00	Contrat de prestation police	4'000.00
31302.00	Médecin / dentiste	244'500.00
31320.00	Honoraires de conseillers externes, experts, spécialistes, etc.	1'553'600.00
31330.00	Charges d'utilisations informatiques	272'800.00
31331.00	Frais de participation au Bordereau Unique	440'000.00
31332.00	Contrat de prestation informatique	109'300.00
31340.01	Primes d'assurances bien-fonds	681'400.00
31340.02	Primes d'assurances véhicules	173'800.00
31340.09	Primes d'assurances	342'800.00
31370.01	Impôts et taxes	484'700.00
31370.03	TVA Non récupérable	128'000.00
31370.04	Taxes pour véhicules de services	208'700.00
31380.00	Cours, examens et conseils	3'500.00

31300.01 Prestations de services de tiers selon chiffre 313, p. 9

Sont évoqués les points de détail suivants :

Entité 113.02 Mandats Eau	5'000'000
Entité 105.00 Prestations au CEG	855'000
Entité 113.03 Mandat pour l'éclairage public	1'126'000
Entité 115.01 Voirie et déchets	1'650'000
Entité 115.02 Déchets	1'250'000
Entité 117.00 Step	1'600'000
Entité 131.04 Accueil parascolaire	600'000

Le solde étant constitué de plus petits montants, il est convenu que des explications plus fines soient données à l'avenir.

Cela impliquera à l'interne que des informations plus complètes soient fournies par les services concernés au Service financier.

En réponse à la question d'un commissaire au sujet des dividendes de Vidéo 2000 (44200.00, p. 47) : le montant est fixé et estimé à 2,5 millions en 2016 et ce chiffre est repris en 2017.

A la direction (100.03, p. 39), on constate un retour à la normale du compte 42400.02. En 2016, l'effort de 1,2 millions demandé par le Conseil général lors de la séance du budget a été inscrit dans cette rubrique comptable.

## 104 Contrôle des finances

### **104.00 Contrôle des finances**

Le compte Honoraires de tiers présentera un dépassement de l'ordre de 25'000 francs en 2016, dont environ 15'000 francs sont dus à la nouvelle directive aux Organes de révision émise par le Service des communes en janvier 2016 (impossible à budgétiser). Dès 2018, le budget devrait se stabiliser aux alentours de 60'000 francs par année.

Le budget 2017 comprend 2 x 15'000 francs pour la mise en place du système de contrôle interne (SCI) et 60'000 francs pour les frais de révision. Il a été jugé plus prudent de reconduire le contrat conclu avec PWC pour l'année 2017 (sous réserve de l'accord du Conseil général). Dès lors, un appel d'offres sera lancé pour les années suivantes, à savoir 2018, 2019 et 2020. Lors de l'évaluation des dossiers, il faudra tenir compte des trois critères de choix que sont la proximité de la société, ses capacités et ses honoraires.

## 105 Centre Electronique de Gestion

### **105.00 CEG**

Les projets au CEG étant toujours plus nombreux, il était primordial de renforcer les équipes afin qu'elles puissent continuer à assurer la pérennité du service. De ce fait, les ressources ont été augmentées de 2,65 EPT, dont un responsable de secteur pour la partie développement au centre de solutions, un informaticien de gestion à 80% en charge du suivi des projets ERP, ainsi qu'un chef de projet système à 80% principalement pour le domaine santé. Ces renforts, bien qu'insuffisants, sont les bienvenus et permettent de voir l'avenir avec plus de sérénité.

Le budget du CEG laisse entrevoir, d'un côté, des charges légèrement augmentées – ce qui est principalement dû à l'arrivée de ces nouvelles ressources – d'un autre côté des recettes venant compenser ces mêmes charges.

Le projet de réunion géographique des services informatiques de l'Etat et de la Ville sur le site des Cadolles arrive à son terme. Restera le projet de construction d'une salle machine au nord de Cadolles 7 pour les besoins de l'Etat.

Le CEG occupe depuis juillet l'ensemble du bâtiment du Verger-Rond 2. Une première phase de rénovation des trois premiers niveaux se terminera en fin d'année et se poursuivra en 2017 pour les combles et la salle des machines. Les locaux situés à Maximilien de Meuron 6 seront libérés à fin 2016. Ce regroupement des collaborateurs sur Verger-Rond 2 explique l'adaptation du poste Loyers pour 2017.

A la question de savoir si, à terme, il ne conviendrait pas de construire ou éventuellement acheter un bâtiment pour les besoins du CEG, il est répondu que la Ville a déjà envisagé la chose. En effet, bien que l'Ecap ait racheté à [prevoyance.ne](http://prevoyance.ne) l'ensemble des bâtiments des Cadolles, la Ville a néanmoins accompagné le processus d'achat et un droit de préemption a été établi.

L'excédent de charges montre une amélioration de 400'000 francs par rapport au budget 2016. Quant aux recettes, elles se répartissent comme suit : 5,2 millions pour la Santé, 1,5 million pour les communes, 1 million pour le canton, 1,5 million pour les partenaires externes et le solde pour des développements spécifiques. A relever que le CEG a été mandaté par la Confédération qui avait besoin d'un programme pour la réservation des places dans les tribunes du parlement lors des sessions du Conseil national. Le programme Gelore développé au CEG répond parfaitement aux besoins exprimés et l'outil pourra être étendu en dehors des sessions ou pour le Conseil des Etats.

Une certaine instabilité règne dans le domaine de la Santé, la vigilance est de mise car généralement les économies touchent en premier lieu les prestataires externes. De plus, la communication avec l'interlocuteur au niveau de la Santé, le CIGES, reste très difficile et compliquée.

Concernant les Ecoles, le projet de migration de CLOEE2 se poursuit. Une deuxième étape est d'amener le produit vers les enseignants avec la gestion des notes et des absences. Ce programme est également utilisé dans le canton du Jura.

La loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC) impose la mise en place d'un système de contrôle interne SCI ; par conséquent, le CEG est en phase de certification où tous les processus internes sont revus.

A l'étude actuellement la mise à disposition du Portail Echo pour le Conseil général et l'ensemble des différentes commissions.

Le CEG est l'initiateur, en collaboration avec le SRH, du cahier des charges pour la recherche d'un nouveau logiciel pour la gestion des absences. Celui-ci devra impérativement intégrer un nouveau domaine qui est la planification. Le but est de trouver un logiciel déjà existant sur le marché et qui pourra être opérationnel au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

### Investissements (p. 159)

Suite MS Office : mise à jour indispensable (350'000 francs).

Nemo : wifi gratuit avec extension (24'000 francs).

AbaSal : investissement pour la mise en œuvre et les ressources de gestion du projet (120'000 francs).

Abalmmo : abandon de SAI régie. Plate-forme moderne et intégrée (135'000 francs).

Sécurité urbaine : outils propres au Service de la Sécurité urbaine. Mise à jour et phase de renouvellement, notamment pour la gestion du contrôle du stationnement et des autorisations (200'000 francs).

### 106 Service juridique

#### **106.00 Service juridique**

Un effort de rigueur financière est constaté pour le service et ceci malgré la charge de travail toujours importante.

Concernant les procédures en cours, la situation a évolué pour le Parking du Port : en effet, après de nombreuses décisions d'instances diverses, le dossier est désormais au Tribunal fédéral suite au recours de la Ville. Le dossier est suivi par un professeur de l'Université de Neuchâtel, spécialiste du droit des contrats. Quant à la procédure relative à la Riveraine, le Tribunal régional a maintenant statué et il a donné entièrement raison à la Ville. Dans le dossier Tivoli Sud, l'opposant a recouru, auprès du Conseil d'Etat, contre la décision du Conseil communal levant son opposition.

### 31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Il a été décidé par le Conseil communal d'imputer sur ce compte tous les frais d'honoraires externes relatifs à des dossiers sensibles. A relever que le Service juridique n'a aucune maîtrise sur les dépenses émargeant à ce compte, qui est mis à contribution par l'ensemble de l'administration communale.

### 31610.00 Loyers, frais d'utilisation des immobilisations

Le montant de 32'800 francs avait été saisi par erreur sur ce compte en 2016 ; dès lors, une correction a été effectuée s'agissant du budget 2017.

### 46120.00 Dédommagement des communes et des syndicats intercommunaux

Il s'agit ici d'honoraires versés par des entités externes qui mandatent le Service juridique de la Ville.

## **03. Ressources humaines**

### 107 Ressources humaines

#### **107.00 Service des ressources humaines**

Le logiciel de gestion des absences actuellement utilisé n'est plus adéquat, car il ne répond pas aux besoins des services. Au fil des années, des adaptations ont été faites, toutefois il n'est pas conçu pour l'analyse des données ou l'extraction de statistiques. Il a donc été décidé de remplacer ce logiciel et de lancer un appel d'offres. Le cahier des charges a été finalisé, mais il reste compliqué car il doit englober tous les services de l'administration, tout en tenant compte des besoins spécifiques du SIS, par exemple. Le montant relatif à ce remplacement (250'000 francs) a été mis en investissement sous Finances, appel d'offres pour l'outil de gestion du temps de travail.

A relever qu'il y a eu en 2016 moins de cas de longue durée, mais il reste toutefois un certain nombre de cas graves. De ce fait, l'assurance perte de gains va diminuer de 0,1 point pour passer de 1,8 à 1,7.

Un appel d'offres a été lancé sur le marché public pour ce qui est de la LAA. Le taux de prime pourrait rester assez stable. A noter que les services assurés à la SUVA n'entrent pas dans cet appel d'offres.

La Ville, en partenariat avec la SUVA, a mis sur pied un projet de santé et sécurité au travail qui a démarré cette année. Ce n'est plus une campagne de prévention, mais bel et bien un suivi en profondeur de la sinistralité dans les services-test tels que la Voirie, les Parcs et promenades et les Forêts. Le travail englobe trois volets : le premier traite de l'ergonomie, le second abordera la gestion du stress et le climat de travail et enfin le dernier volet concernera le mouvement et la nutrition. Il s'agit actuellement d'un projet pilote et un bilan sera tiré en début d'année 2017 avant de prévoir un déploiement dans les autres services. Le coût estimé est de 60'000 francs annuels.

### **30 Charges de personnel**

Les charges de personnel sont en augmentation de 1,5% par rapport au budget 2017 et la masse salariale de 1,6% dû à l'octroi des échelons.

L'augmentation globale des effectifs est de 11,89 EPT, ce qui correspond à des nouveaux besoins. Dans le processus de création de nouveaux postes, il n'est pas demandé au Service des ressources humaines (SRH) de faire une évaluation de l'opportunité ; seul le Conseil communal valide les demandes de nouveaux besoins soumis par les différentes directions.

Poste 303 (p.5) – Travailleurs temporaires : l'augmentation liée à cette rubrique concerne principalement le Service de la voirie qui doit faire appel à du personnel temporaire afin de pallier l'absence de plusieurs collaborateurs en arrêt maladie de longue durée.

Poste 306 (p.5) – Prestations de l'employeur : celui-ci concerne les rentes versées aux anciens conseillers communaux ou à leurs veuves.

Poste 309 (p.5) – Autres charges de personnel : ce poste englobe l'écart statistique à hauteur de 3,2 millions de francs.

### **31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Ces frais concernent le projet Abacus salaires. En effet, le SRH a opté pour un programme plus concordant avec l'outil financier et prévoit donc le passage de SAP à Abacus. Les coûts d'implémentation et de formation s'élèvent à 220'000 francs sur 2 ans, à savoir 2016 et 2017. A terme, on estime une économie de l'ordre de 50'000 francs par année par rapport à SAP.

31700.01 Frais de repas

Suite à la décision de centraliser la formation au SRH, il lui incombe désormais la responsabilité de l'organisation et de la mise en place de formations sur mesure pour les différents services de la Ville.

L'augmentation de 2'000 francs s'explique par le fait que les factures des formateurs auxquels le SRH fait appel n'incluent pas les frais de repas. Ceux-ci sont donc imputés sur ce compte.

## **06. Action sociale**

### 110 Guichet social régional

#### **110.00 Guichet social régional – administration**

GSR de La Côte : la commune de Corcelles-Cormondrèche a résilié son contrat de collaboration avec Peseux et s'est approchée de Neuchâtel en faisant part de son souhait de collaborer avec la Ville à l'avenir. A ce stade, des discussions vont avoir lieu avec la commune de Peseux car cette dernière ne peut pas rester seule.

Cette nouvelle collaboration va clairement poser des problèmes de locaux et de personnel. Pour la Ville, cela implique une légère économie par rapport aux structures. On estime le besoin d'un EPT supplémentaire (entièrement financé) pour les dossiers de Corcelles-Cormondrèche.

Suite à la décision de réorganiser le Service de l'action sociale, une étude a été menée par la société Vicario Consulting SA durant l'année 2015 où des rencontres et des discussions ont eu lieu avec tous les collaborateurs. Les résultats de cette étude ont démontré qu'il était primordial de revoir un certain nombre de points, notamment au niveau de la gestion du personnel au Service de l'aide sociale.

C'est pourquoi, l'ensemble du service a été repensé et une nouvelle organisation sera mise en place au 1<sup>er</sup> janvier 2017. Le chef du Service de l'action sociale prenant sa retraite en avril prochain, le recrutement de son remplaçant est en cours.

#### **31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

31600.00 Loyers et fermage

Le loyer des locaux de St-Maurice 4 est assez conséquent, ne pourrait-on pas envisager à terme d'acheter le bâtiment ?

La Ville était sur le point de conclure l'achat, mais, au dernier moment, le vendeur a choisi un autre acquéreur. A noter qu'une partie des locaux est refacturée à la Santé (49300.00).

### **36 Charges de transfert**

36370.00 Subventions aux personnes physiques

+20'000 francs pour l'aide aux formations. Il s'agit d'une aide accordée aux personnes à l'aide sociale qui ont une formation mais qui ne pourraient pas en bénéficier au chômage.

-10'000 francs parce que le projet PIJAD est terminé. Il s'agissait d'une prise en charge du jeune public de manière plus serrée avec une rencontre hebdomadaire avec l'assistant social. Il a été constaté qu'un tel travail social intensif a souvent permis une réinsertion beaucoup plus rapide. Vu le nombre de dossiers, en principe un bénéficiaire ne rencontre son assistant social que tous les 2-3 mois. En prenant ainsi en charge les jeunes, on constate que les résultats sont positifs. L'Etat a jusqu'ici financé une partie de cette étude, à voir s'il est prêt à continuer.

### **39 Imputations internes**

39101.00 Prestations informatiques (CEG)

Ce montant concerne les licences (70'000 francs).

#### 111 Aide sociale

##### **111.00 Aide sociale**

Un projet pilote est actuellement en place dans le service qui consiste à effectuer des contrôles plus approfondis des dossiers. Les premiers résultats sont concluants : seulement 36% de nouveaux dossiers si ceux-ci ont subi un contrôle à l'entrée, contre 60% s'il n'y a pas de contrôle et 10% des personnes ne viennent plus du moment qu'ils doivent fournir des documents.

#### 112 Agence AVS/AI

##### **112.00 Agence AVS/AI**

L'Agence a subi une restructuration dans les années 2013 et 2014, avec notamment l'engagement d'un nouveau chef et l'introduction de la polyvalence du personnel. Le but premier était de se mettre à jour au niveau des dossiers, ce qui est actuellement chose faite.

# Rapport de la Sous-commission financière II

(Santé, Education et Mobilité)

La sous-commission financière II, composée de MM. Jean-Charles Authier, Philippe Etienne et Antoine de Montmollin (rapporteur), s'est réunie le 9 novembre 2016 en présence de Mme Christine Gaillard, directrice des sections concernées, pour examiner le budget 2017. Ont également participé à cette séance: pour la Section de la Santé, Mme Catherine Stangl, cheffe du centre de santé sexuelle - planning familial, Mme Marianne Vessaz-Ott, cheffe du centre d'orthophonie et Mme Isabelle Girod, attachée aux personnes âgées ; pour la Section de l'Education, Mme Charlotte Nilsson, cheffe de l'accueil de l'enfance, Mme Sylvie Montaufier, responsable administrative de l'accueil de l'enfance, Mme Nadja Birbaumer, attachée scolaire et Mme Emmanuelle Liechti, infirmière cheffe du service médical; pour la section de la Mobilité, M. Pierre-Olivier Aragno, délégué à la mobilité, à l'environnement et au développement durable ; pour les 3 Sections Education, Santé et Mobilité, M. Pierre Geissbühler, administrateur.

Les commissaires ont également reçu le budget 2017 et le rapport de l'éorén.

Les budgets pour les différentes sections que nous allons examiner suivent un objectif : la stabilité. Les principales exceptions à cette stabilité sont dues à l'augmentation de la participation de la Ville au pot commun pour les transports et à l'augmentation des places d'accueil en crèches. Plusieurs optimisations ont été entreprises pour compenser, en partie, ces mouvements.

## 01. Directions / Chancellerie

### 100 Directions / Chancellerie

#### **100.05 Direction de la Santé, de l'Education et de la Mobilité**

Pas de changements majeurs entre le budget 2016 et le budget 2017.

#### **39 Imputations internes**

##### 39200.00 Fermages, loyers, frais d'utilisation

Imputation à la direction des locaux laissés vacants suite au déménagement du service de l'Accueil de l'Enfance. Un local a été transformé en salle de conférence à disposition de l'ensemble des services.

## **05. Santé**

### **Remarques générales**

Parmi les travaux envisagés en 2017, quatre éléments ressortiront :

- La mise en œuvre de la politique vieillesse,
- La renégociation de la Convention liant l'Etat au Centre d'orthophonie,
- L'évolution du Centre de Santé Sexuelle – qui offre désormais des tests IST, entre autres – vers davantage de collaboration avec la santé scolaire,
- La poursuite de l'intégration de la santé dentaire dans la santé scolaire.

### 109 Service de la santé

#### **109.01 Centre de Santé sexuelle-planning familial**

Comme souvent relevé, le Centre de santé sexuelle-planning familial donne lieu à des charges de centre importantes pour notre Ville. Moins de la moitié des consultations effectuées concernent des jeunes de la ville (près de la moitié du budget est financé par l'Etat).

#### **31 Charges biens, services, autres ch. d'expl.**

##### 31060.00 Matériel médical et sanitaire

Le Centre de santé sexuelle offre des prestations d'aide individuelle en fournissant du matériel et en finançant les interventions médicales pour certains usagers. Dans ce cadre, nos conseillères font également des recherches de fond pour financer ces prestations.

Les achats, ainsi que les recettes liées à ces aides individuelles étaient précédemment comptabilisés dans les comptes de l'Action sociale et ont été intégrés dans le compte de fonctionnement du centre.

Ces charges supplémentaires 31060.00 (9'000 francs), 31300.01 (500 francs) et 31302.00 (4'500 francs) sont compensées par des recettes (42600.00) d'un montant équivalent (14'000 francs).

Dans les natures 31060.00 et 31300.01 ont également été budgétés les frais liés à la nouvelle activité de dépistages pour les infections sexuellement transmissibles. Ces charges sont également compensées par des recettes (42400.02) et correspondent à un montant de 5'000 frs.

## **46 Revenus des transferts**

46110.00 Dédommagements des cantons et concordats

Pour rappel, une correction a été effectuée en 2016 afin d'assurer que le dédommagement reçu du canton (50% du déficit) corresponde à l'année concernée. Au budget 2016 étaient comptés les dédommagements 2015 et 2016, présentant ainsi des recettes artificiellement hautes.

## **109.02 Centre d'orthophonie**

En collaboration avec le SRH, nous envisageons l'intégration complète des orthophonistes dans la grille salariale de la Ville. Une analyse détaillée des tâches a été lancée afin d'identifier des possibilités d'optimisation. Ceci aussi en vue de la réduction annoncée des contributions cantonales. Chaque commune doit actuellement définir si elle veut continuer la collaboration au sein de ce centre d'orthophonie, malgré la volonté de l'Etat de se désengager financièrement de la gestion du centre.

## **39 Imputations internes**

39100.00 Imputations internes pour prestations de services

Il s'agit d'une part de certains frais d'économat (2'300 francs) mais surtout de la part de la Ville dans les traitements non reconnus par l'OES et donc à la charge des parents (40%) et des communes de domicile (60%). Ce montant est ainsi facturé au Centre, par le Centre (les recettes correspondantes sont budgétées sous 49100.00). Il s'agit d'un montant de 35'000 francs. Sans influence sur le résultat, cet élément offre plus de transparence sur la nature des charges de l'orthophonie et facilite le calcul de la répartition du déficit entre les communes-membres du Centre d'orthophonie (Boudry, Milvignes, Peseux, Gorgier, St-Aubin-Sauges, Montalchez, Vaumarcus, Cornaux et Neuchâtel). La part payée par les parents et les autres communes sont imputées sous la nature 42400.02.

## 39300.00 Frais administratifs et d'exploitation

Il s'agit principalement du loyer (103'800 francs), de la part de salaire de l'administrateur facturé au Centre (28'000 francs) et de la taxe déchet (300 francs).

L'augmentation de 15'000 francs provient d'une part de 12'000 francs de loyers supplémentaires imputés au centre d'orthophonie suite au départ de la Santé bucco-dentaire, ainsi que de 3'000 francs ajustant le montant facturé par la Direction au Centre pour le travail fourni par l'administrateur.

## **42+46 Taxes et Revenus de transferts**

Les recettes du Centre ont été adaptées en fonction des comptes 2015. Ces dernières se déclinent ainsi :

Pour les taxes (42) :

- Traitements OES: 1'085'000 francs
- Traitements à charge des parents: 20'000 francs
- Participation aux traitements d'autres communes : 5'000 francs
- Facturation aux institutions : 45'000 francs

Pour les revenus de transferts (46) :

- Subvention pour activités de gestion et contrôle : 184'000 francs
- Taxe par habitant (communes hors VDN) : 5'500 francs
- Participation au déficit (communes hors VDN) : 57'000 francs

## **109.03 Santé bucco-dentaire**

Le service de la santé bucco-dentaire est désormais fusionné avec le service médical des écoles. Voir entité de gestion 132.

## **109.04 Attaché(e) aux personnes âgées**

## **30 Charges du personnel**

### 30100.01 Salaires du personnel administratif et exploitation

Le taux d'emploi de l'Attachée aux personnes âgées a été augmenté de 10% au 1<sup>er</sup> janvier 2017.

## **31 Charges biens, services, autres ch. d'expl.**

Pas de changements majeurs, les charges se répartissent entre les deux grands axes stratégiques, soit la politique vieillesse (18'500 francs) et la politique de ville en santé (61'100 francs).

### 31300.01 Prestations de services de tiers

Montant permettant la réalisation de différents projets. Suite au sondage sur la mobilité des personnes âgées, des « balades diagnostiques » ont été organisées dans le quartier de Serrières. D'autres quartiers suivront et d'autres projets sont également en cours.

## 36 Charges de transferts

### 36360.00 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

- Hôtel des Associations : 25'000 francs
- ANAAP : 14'400 francs
- Mouvement des Aînés : 14'200 francs
- AVIVO : 5'900 francs
- Autres : 7'500 francs

Total : 67'000 francs

## 11. Education

### Remarques générales

La politique de l'Accueil de l'Enfance a été précisée dans le rapport 15-021. L'évolution du dispositif est donc tracée jusqu'en 2020. L'optimisation de la gestion continue à produire des effets positifs sur la situation financière de sorte que l'année 2017 est envisagée avec sérénité. Par ailleurs, c'est le seul service où les EPT augmentent encore en fonction du nombre de places d'accueil créées.

Du côté de l'enseignement, l'éorén a trouvé sa « vitesse de croisière », mais doit absorber régulièrement de nouveaux transferts de charge provenant de décisions cantonales. Les réformes scolaires en cours ont transformé la gestion et la pédagogie en profondeur. Il faudra du temps pour les consolider et, parallèlement, créer les locaux et équipements scolaires nécessaires.

### 131 Accueil de l'enfance

Certains mouvements entre le pré- et le parascolaire proviennent d'un changement légal intervenu en cours d'année dans les prix de l'accueil (en augmentation pour le préscolaire et en diminution pour le parascolaire) ainsi que du changement de comptabilisation d'un loyer.

## **131.01 Service administratif**

### **30 Charges du personnel**

Pas de changement.

### **31 Charges biens, services, autres ch. d'expl.**

Ont été validés par le Conseil communal comme nouveaux besoins :

31040.00 Matériel didactique = 12'000 francs

31300.01 Prestation de service de tiers = 3'000 francs

Ceci est la transformation en soutien régulier d'une action pilote « prévention illettrisme » initiée en 2009 et financée par des subventions fédérales. Les subventions fédérales ont pris fin mais la prestation, inscrite au programme politique, continue.

### **36 Charges de transferts**

36360.00 Subventions aux orga. privées à but lucratif

Ont été validés par le Conseil communal comme nouveaux besoins :

- Villa yoyo (quartier des Acacias) : 60'000 francs. S'adressant souvent à un autre public que les structures parascolaires et de manière complémentaire. Le risque que les bénévoles se découragent et que la Ville doive reprendre à son compte et entièrement cette prestation semble faible car l'organisation du fonctionnement de la Villa est liée à une structure importante au niveau Suisse.

Ont été transférés depuis l'entité 132.01

- La courte échelle : 20'000 francs
- Lire & Ecrire : 7'500 francs

Ont été transférés depuis l'entité 131.02

- Chat botté : 10'000 francs
- L'atelier de l'imaginaire : 6'000 francs
- Autres subventions : 32'500 francs

Total des subventions : 136'000 francs

## **131.02 Contribution aux crèches**

### **36 Charges de transfert**

Une nouvelle directive cantonale permet à la Ville de vérifier que les structures privées-subsventionnées priorisent l'accès aux places d'accueil en fonction du temps de travail des parents. Cela devrait se traduire par une diminution des charges, qui est ici noyée par d'autres changements détaillés plus bas.

#### **36120.00 Dédomm. communes et synd. intercommunaux**

- Augmentation au 01.08.2015 (pas intégrée au budget 2016) :
  - + 10 places = table de midi du Scoubidou
  - + 10 places = table de midi du Serpentin
  - + 10 places = Domino
- Augmentation de la capacité d'accueil de la crèche du Centre-Ville de 45 à 60 places
- Effet de la LAE2 entrée en vigueur au 01.08.2015 :
  - Rabais inversés = diminution de la part communale
  - Augmentation du prix de journée crèche au 01.01.2016 (80 à 85) = augmentation de la part communale
  - Diminution du prix de journée parascolaire 2 au 01.08.2016 = diminution de la part communale
- Réévaluation des parts communales payées pour certaines structures

#### **36360.00 Subventions aux orga. privées à but lucratif**

Ont été transférés vers l'entité 131.01

- Chat botté : 10'000 francs
- L'atelier de l'imaginaire : 6'000 francs
- Autres subventions : 32'500 francs

Total : 48'500 francs

## **131.03 Accueil préscolaire**

L'augmentation de la capacité d'accueil de la crèche du Centre-Ville de 45 à 60 places augmente les charges mais aussi les recettes (facturation parents & communes + subventions cantonales).

### **30 Charges du personnel**

30100.01 Salaires du personnel administratif et exploitation

Augmentation de 280% de poste suite au déménagement de la crèche du Centre-Ville et à l'augmentation du nombre de places (45 à 60).

### **31 Charges biens, services, autres ch. d'expl.**

Selon rapport n°15-021 validé par le Conseil général, la crèche du Centre-Ville augmentera sa capacité d'accueil de 45 à 60 places. Les coûts de fonctionnement ont été intégrés au budget 2017.

Matériel didactique : frais de fonctionnement. Augmente car le nombre de places augmente.

Matériel médical et sanitaire : plutôt lié à l'accueil de bébés, pampers et matériel d'hygiène et de soins.

### **39 Imputation internes**

39300.00 Imputations internes pour frais administratifs et d'exploitation

Un montant de 270'000 francs a été transféré sur l'entité 131.04. Il s'agit de charges de loyer imputées pour le budget 2016 par le SBAT sur le 131.03 au lieu du 131.04.

### **42 Taxes**

42400.02 Prestations de services pour tiers (facturation aux parents)

- Effet de la LAE2 entrée en vigueur au 01.08.2015 :
  - Augmentation du prix de journée crèche au 01.01.2016 (80 à 85) = augmentation de la part communale
- Augmentation des taux d'occupation des crèches = plus de facturation

### **46 Revenus de transfert**

46120.00 Dédomm. des communes et des synd. interco.

Parts communales.

- Idem au 42400.02

## **131.04      Accueil parascolaire**

### **30              Charges du personnel**

#### 30100.01    Salaires du personnel administratif et exploitation

Suite à une demande du SFPO (Service des formations postobligatoires et de l'orientation), une apprentie qui a perdu sa place de formation (Ibanda) a été intégrée au parascolaire.

Un poste d'éducateur à 50% a été intégré pour le 12 du Serpentin suite à l'augmentation de 10 places dès la rentrée d'août 2017, selon le rapport 15-021 validé par le Conseil général.

### **31              Charges biens, services, autres ch. d'expl.**

Selon rapport n°15-021 validé par le Conseil général, le 12 du Serpentin augmentera sa capacité d'accueil de 10 places. Les coûts de fonctionnement ont été intégrés au budget 2017.

#### 31300.01    Prestations de service de tiers

Comprend notamment les livraisons des repas. La différence est liée à une augmentation de la fréquentation ainsi qu'à l'ouverture de nouvelles places d'accueil. Le prix par unité de ces repas varie selon le mode d'organisation des structures (cuisinier sur place ou livraison depuis l'extérieure), mais en moyenne un peu plus de 8 francs le repas. C'est également ici que l'on retrouve d'autres dépenses telles que l'achat de tickets de bus pour une sortie à l'extérieur de la crèche. Par contre, tout ce qui est achat d'aliments pour le petit-déjeuner ou le goûter figure au 31050.00 denrées alimentaires. La bascule entre ces deux comptes provient d'un changement dû à l'introduction de MCH2.

#### 31600.00 : Loyers et fermages des biens-fonds

Loyers versés à des tiers.

#### 31610.01    Loyers, frais d'utilisation des immobilisations

Loyers versés de manière ponctuelle (location d'une salle de gym pour une occasion particulière,...).

#### 31690.00    Autres loyers et frais d'utilisation

Taxe versée à l'Etat pour l'utilisation d'un logiciel informatique.

## **39 Imputation internes**

39300.00 Imputations internes pour frais administratifs et d'exploitation

Un montant de 270'000 francs a été transféré de l'entité 131.03. Il s'agit de charges de loyer imputées pour le budget 2016 par le SBAT sur le 131.03 au lieu du 131.04.

## **42 Taxes**

42400.02 Prestations de services pour tiers (facturation aux parents)

- Augmentation au 01.08.2015 (pas intégrée au budget 2016) :
  - + 10 places = table de midi du Scoubidou
  - + 10 places = table de midi du Serpentin
  - + 10 places = Domino
- Effet de la LAE2 entrée en vigueur au 01.08.2015 :
- Diminution du prix de journée parascolaire cycle 2 au 01.08.2016 (de 60 à 50 frs = moins de facturation et donc diminution de la part communale)
- Suppression des subventions cantonales pour les vacances des élèves du cycle2. Actuellement le Canton subventionne 6 semaines pour le cycle 1 et la Ville en ouvre 7.

## **46 Revenus de transfert**

46120.00 Dédomm. des communes et des synd. interco.

Parts communales.

- Idem au 42400.02

## 132 Ecoles

### **132.01 Enseignement obligatoire**

## **30 Charges du personnel**

30100.01 Salaires du personnel administratif et exploitation

Le taux d'emploi de l'Attachée scolaire a été augmenté de 10% au 1<sup>er</sup> septembre 2016.

## **31 Charges biens, services, autres ch. d'expl.**

### 31300.01 Prestations de services de tiers

Dans ce compte sont budgétés les montants dévolus aux devoirs surveillés (120'000 francs), à la Fête de la Jeunesse (50'000 francs), au Marathon des écoliers (8'500 francs), au Sport scolaire facultatif (20'000 francs), ainsi qu'à d'autres actions (Organisation de spectacles, fruits à la récré, expositions, etc.).

## **36 Charges de transfert**

### 36120.00 Dédomm. communes et synd. intercommunaux

Le rapport à l'appui du budget 2017 fourni par l'éorén informe sur le détail de l'élaboration du budget du cercle scolaire et les ajustements qui ont été apportés.

La part à charge des communes pour 2017 s'élèvera à 64'943'431.80 francs. Sur la base de la répartition définitive des comptes 2015, la Ville de Neuchâtel prendra à sa charge 45.34% de cette charge nette, ce qui représente pour 2017, 29'445'351.60. Le montant présenté au budget diverge légèrement car il a été calculé sur une version du budget éorén antérieure à celle présentée au et adoptée par le Syndicat.

L'augmentation des écolages est la conséquence des réformes et des reports de charges introduites ces dernières années (HarmoS, PER, classes à niveau, intégration des élèves à besoins particuliers, suppression du subventionnement des salaires de directions, suppression du subventionnement des constructions scolaires, etc.).

En prenant en compte les changements intervenus dans le processus budgétaire de l'éorén (intégration des recettes liés aux élèves hors cercle et en institution), la charge nette présentée au budget 2017 de l'éorén est supérieure de 884'000 francs à celle de 2016.

Pour rappel, le budget 2016 avait été calculé sur la base d'une part de 44.34% des charges nettes et les reports de charges du canton n'avaient pas été intégrés.

En conclusion, les écolages à charge de la Ville augmentent de 400'400 francs entre le budget 2016 et le budget 2017.

A nouveau, le désengagement du Canton d'une partie de ses missions reporte un poids financier important sur les communes.

### 36360.00 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

- Neuchâtel Junior College – Contribution de siège : 50'000 francs
- Université populaire Neuchâtel : 5'000 francs
- Copropriété de la Rouvraie : 82'000 francs
- Colonies de la Rouvraie : 16'000 francs
- Passeport vacances : 2'000 francs
- Ecole de Droguerie : 50'000 francs (rapatrié de l'Intégration)
- Course Desor : 2'000 francs

Sont désormais budgétés au Service de l'Accueil de l'Enfance :

- Courte Echelle : 20'000 francs
- Lire et Ecrire : 7'500 francs

### 36370.00 Subventions aux personnes physiques

- Subsidés pour camps de ski et camps verts : 7'000 francs
- Subsidés pour transport des élèves de Chaumont : 10'000 francs
- Autres : 3'000 francs

## **132.02 Service médical**

La fusion des entités de gestion 109.03 Santé bucco-dentaire et 132.02 Service médical des écoles a eu lieu dans les faits en octobre 2015 déjà. L'intégration des budgets représente la fin du processus.

Ainsi, un excédent de charge de 133'900 francs (145'900 – 12'000 francs de loyers imputés au Centre d'orthophonie) est ajouté à l'excédent de charge du SME. Le solde de l'augmentation de l'excédent est dû à une adaptation sur la base des comptes 2015, à la baisse, des recettes liées à la participation aux coûts du service par l'éorén (-25'000 francs), à l'adaptation du montant facturé pour les vaccinations (-5'000 francs) ainsi qu'à la perte du mandat d'audiométrie pour le Cercle scolaire de Cescole (-10'000 francs).

Pour rappel, la fusion des deux entités a pour but de faciliter la transition du service à l'éorén dans le cadre du nouvel arrêté cantonal sur la Santé scolaire qui attribue désormais la compétence en matière de santé scolaire aux cercles scolaires et non plus aux communes directement. Ce passage est prévu par l'éorén au 1<sup>er</sup> janvier 2018.

## **31 Charges biens, services, autres ch. d'expl.**

### 31302.01 Médecins / dentistes

Il s'agit des honoraires des médecins scolaires (180'000 francs) ainsi que des honoraires des dentistes pour les dépistages dentaires (60'000 francs).

### 31320.00 Honoraires de conseillers externes et spécialistes

Il s'agit des honoraires pour la prophylaxie dentaire.

### 31600.00 Loyers et fermages de bien-fonds

Il s'agit des loyers du Centre médico-dentaire de Neuchâtel. Ces montants nous sont remboursés sous 44800.00.

## **36 Charges de transfert**

### 36370.00 Subventions aux personnes physiques

Montant des subventions pour les traitements dentaires accordées par la Ville, sous conditions de ressources.

## **42 Taxes**

### 42400.02 Prestations de services pour tiers

Montants facturés pour les prestations d'audiométrie dans d'autres communes ou institutions (25'000 francs) et pour la vaccination des enfants de Neuchâtel (5'000 francs).

## **46 Revenus de transferts**

### 46120.00 Dédomm. des communes et des synd. interco.

Ce compte comporte les éléments suivants :

- Mandat de santé scolaire pour Peseux : 12'000 francs
- Mandat de santé scolaire pour Corcelles-Cormondrèche : 16'000 francs
- Participation de l'éorén pour les coûts de santé scolaire pour les élèves du cycle 3 : 245'000 francs
- Participation de l'éorén dans les frais de dépistages dentaires (tous les élèves) : 28'000 francs

## 14. Mobilité

### Remarques générales

La nouvelle organisation du Service permet une répartition de travail plus efficace et de réaliser les actions prévues dans le programme politique. Les grands axes pour 2017 seront :

- Suivi de la démarche participative Centre et Gare
- Mobilité des employés de la Ville (la commission souhaite recevoir dans ce cadre un bilan de l'action « voiture électrique première génération »)
- Evaluation de l'AboAdo
- NeuchâtelRoule, consolidation
- Développement durable (NeuchâtelRepare, événements durables)

La principale modification du budget consiste en l'augmentation de notre part au pot commun des transports publics, imposée par le Canton (2.1 millions supplémentaires).

### 146 Service du développement durable, délégué(e) à la mobilité

#### **146.01 Mobilité**

#### **31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

##### 31300.01 Prestations de services de tiers

Achat des cartes journalières CFF (212'800 francs) et abonnements LNM (3'600 francs) revendus au public. Les recettes sont comptabilisées sous 42'500.00.

##### 31300.04 Cotisations

- Conférence des Villes pour la Mobilité : 4'000 francs
- Association suisse des véhicules routiers électriques et efficaces : 1'700 francs
- OuestRail : 250 francs
- Rue de l'Avenir : 50 francs

#### **33 Amortissements du patrimoine administratif**

##### 33004.00 Amort. planif., terrains bâtis PA du cpte général

- Assainissement énergétique "Cité de l'énergie", 6ème étape, action transports : 9'000 francs

- Mesures d'agglomération dans le cadre du réaménagement des espaces publics CSEM-EPFL-IMT : 45'000 francs
- Étude des mesures d'agglomération, Service du dév.urbanistique, Porte Sud de la gare : 8'000 francs

33009.00 Amort. planif., terrains bâtis PA du cpte général

- Amortissement de la participation à TransN : 17'500 francs
- Amortissement de la participation à la SNLNM : 10'600 francs

Les intérêts liés aux investissements du service sont comptabilisés sous 39400.00.

## **36 Charges de transfert**

36110.00 Dédommagements aux cantons et concordats

Part au pot commun des transports en augmentation. Le montant intègre le report de charge et la participation au fond d'infrastructure ferroviaire (FIF). De 7,8 millions au budget 2016, elle passe à 9,9 millions de francs. Avec la nouvelle LTP, les charges due trafic régional ont été intégrées au pot commun. La Ville de Neuchâtel en assume une partie du coût selon une clé de répartition imposée par l'Etat. Cette dernière est particulièrement désavantageuse pour notre ville en raison de la prise en compte uniquement, du nombre d'arrêts, du type de transport, du nombre de courses journalières et du nombre d'habitants. Avec l'intégration du trafic régional dans les charges à répartir, il serait maintenant légitime de prendre également en compte la distance entre les arrêts (ou parcourue au total) Le Canton adoucit la pilule en prenant 1,3 million pour 2016. Ensuite l'inéquité du partage sera un peu amoindrie par une adaptation du poids des critères de répartition : actuellement la qualité de desserte vaut 75% et le nombre d'habitants 25%. En 2017, on passera à 70 / 30, et en 2018 à 60 / 40 Actuellement nous payons 38% des parts communales du pot commun.

La tarification et le zonage par Onde Verte donnent également lieu à des discussions. En particulier, une évolution du billet court parcours est actuellement en négociation.

36360.00 Subvention aux entreprises publiques

- Fête des Vendanges : 50'000 francs
- NoctamRUN : 35'000 francs
- Ligne 121 : 110'000 francs
- Autre projet COMUL : 50'000 francs

- Snowbus : 5'000 francs
- Autres actions : 10'000 francs

#### 36360.00 Subventions aux entreprises privées

- Festi'Neuch : 5'000 francs
- Autres actions : 10'000 francs

#### 36370.00 Subventions aux personnes privées

- AboAdo : 650'000 francs (financé par prélèvement au fond, voir 48500.00)
- Subvention adulte : 550'000 francs

AboAdo : un rapport sera adressé au Conseil général ce printemps. Les commissaires soulignent l'importance d'estimer les pertes occasionnées par cette mesure pour la Ville en termes de perte de tickets individuels. A relever également que les mesures d'encouragement à prendre un abonnement pour les transports publics permettent d'améliorer les recettes pour les entreprises de transports publics, que la Ville les soutient déjà largement au travers du pot commun.

Mesure d'économie à venir du canton de 1,4 million qui pourrait se traduire par des coupes directes dans les prestations. A la Ville de mesurer ensuite les surcoûts éventuels liés au maintien de ces prestations.

#### 36600.00 Amort. planif., subve. d'investissements

- Participation Nouvelle Unité SNLNM : 23'000 francs

### **39 Imputations internes**

#### 39100.00 Prestations de services

Comprend notamment 22'000 francs de frais facturés par le Contrôle des habitants pour la vente des cartes journalières et l'impression des subventions adultes et jeunes (dès 2017).

### **146.02 Fun'ambule**

### **31 Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

#### 31590.00 Entretien d'autres biens meubles

Attribution à la réserve pour grande révision (2019).

## **42+44      Taxes et revenus financiers**

Il s'agit d'une part du loyer facturé à TransN (400'000 francs) ainsi que le remboursement des frais d'entretien courant (35'000 francs).

## **146.03      Développement durable**

Voir ventilation des dépenses par projet en annexe

Annexe :

ANNEXE - Ventilation des charges et recettes par projet -Budget 2017  
146.03 - Développement durable

Nature	Projets	Neuchâtel	Vélo Station	Mobilité professionnelle	Agenda 21	Promotion mobilité durable et Printemps de la Mobilité	Infras. Et signalisation mobilité	Environnement	Non attribué	TOTAL
	<b>Charges</b>									
30	Charges de personnel								58'100.00	58'100.00
3030002	Civilistes et autres contrats particuliers	18'500.00								18'500.00
3100000	Matériel de bureau	500.00							200.00	700.00
3101001	Matériel d'exploitation, fournitures,...	55'000.00		15'000.00			10'000.00		5'000.00	85'000.00
3101002	Carburants voitures/machines	1'000.00		1'000.00						2'000.00
3103000	Littérature spécialisée								1'000.00	1'000.00
3105100	Frais de réception	1'000.00				3'500.00			200.00	4'700.00
3110000	Acquisition de meubles et appareils de bureau	500.00								500.00
3120002	Electricité	200.00		500.00						700.00
3130001	Prestations de services de tiers	120'000.00	3'000.00	17'500.00	10'000.00	40'000.00	10'000.00		15'500.00	216'000.00
3130004	Cotisations	0.00		250.00	1'200.00				750.00	2'200.00
3130085	Téléphonie mobile	600.00								600.00
3130090	Autres frais de téléphones		1'000.00							1'000.00
3132000	Honoraires de conseillers externes et spécialistes							20'000.00	40'000.00	60'000.00
3133200	Contrat de prestation informatique	43'000.00								43'000.00
3134002	Primes d'assurances véhicules			4'500.00						4'500.00
3137004	Taxes pour véhicules de services	500.00		1'000.00						1'500.00
3170009	Autres frais	5'500.00								5'500.00
3300600	Amortissements planifiés,...		9'000.00							9'000.00
3300900	Amortissements planifiés,...								37'000.00	37'000.00
3636000	Subventions aux organisations privées à but non lucratif								2'500.00	2'500.00
3637000	Subventions aux personnes physiques								4'000.00	4'000.00
3910100	Imputations internes pour prestations informatiques	4'000.00								4'000.00
3920000	Imputations internes pour fermages, loyers,...		12'100.00							12'100.00
3940000	Imputations internes pour intérêts ...	1'600.00	2'400.00							4'000.00
	<b>Total des charges</b>	<b>251'900.00</b>	<b>27'500.00</b>	<b>39'750.00</b>	<b>11'200.00</b>	<b>43'500.00</b>	<b>20'000.00</b>	<b>20'000.00</b>	<b>164'250.00</b>	<b>578'100.00</b>
	<b>Revenus</b>									0.00
4240002	Prestations de services pour tiers	63'600.00								63'600.00
4250000	Ventes	97'500.00	4'000.00							101'500.00
4390000	Autres revenus	90'000.00				5'000.00				95'000.00
	<b>Total des revenus</b>	<b>251'100.00</b>	<b>4'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>5'000.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>0.00</b>	<b>260'100.00</b>
	<b>Excédent de charge</b>	<b>800.00</b>	<b>23'500.00</b>	<b>39'750.00</b>	<b>11'200.00</b>	<b>38'500.00</b>	<b>20'000.00</b>	<b>20'000.00</b>	<b>164'250.00</b>	<b>318'000.00</b>
	<b>Excédent de charge Budget 2016</b>	<b>700.00</b>	<b>0.00</b>	<b>54'200.00</b>	<b>22'000.00</b>	<b>20'000.00</b>	<b>41'200.00</b>	<b>25'000.00</b>	<b>184'100.00</b>	<b>347'200.00</b>

# Rapport de la Sous-commission financière III

(Urbanisme, Economie et Environnement)

La Sous-commission financière III, composée de MM. Jérôme Bueche, Yvan Gallo et Dimitri Paratte (rapporteur) s'est réunie le 10 novembre 2016 en présence de M. Olivier Arni, Conseiller communal et directeur des services concernés, pour examiner les budgets 2017. Ont également participé à cette séance Mme Laure Rotzetter, chargée de projets ; MM. Olivier Neuhaus, architecte-urbaniste communal ; Fabien Coquillat, architecte communal adjoint ; Pascal Solioz, chef du Service des bâtiments et du logement ; Jean-Michel Ischer, gérant des immeubles ; Christian Trachsel, délégué à l'énergie ; Marco Paolini, chef du Service de l'économie ; Olivier Lavanchy, responsable des caves ; Mme Nadia Ieronimo, déléguée aux affaires foncières ; MM. Jan Boni, ingénieur forestier et Pierre-Olivier Aragno, délégué à l'Environnement.

## 01. Chancellerie

100 Directions / Chancellerie

**100.02 Direction Urbanisme, Economie et Environnement**

**30 Charges de personnel**

30100.01 Salaire personnel administratif et exploitation

La diminution de cette ligne s'explique par un changement du titulaire du poste de secrétaire de direction, le taux et les échelons sont plus bas qu'en 2016. Il y a aussi une variation temporaire du pourcentage d'occupation.

## 04. Economie

108 Service de l'économie, délégué(e) au centre-ville

**108.00 Economie**

## **31 Charges biens, service, autres charges d'exploitation**

### 31300.01 Prestations de services de tiers

En comparaison avec le budget 2016, ce poste a été augmenté en lien avec la mise en œuvre de la stratégie de développement du centre-ville et des animations de fin d'année. Plus précisément, il s'agit d'un rétablissement, pas d'une augmentation par rapport au budget 2015 (31320 Honoraires conseillers, experts, spécialistes, etc. 176'000 francs) et les montants sont ventilés dans les bonnes rubriques selon les recommandations MCH2, comme détaillé dans le rapport de la sous-commission financière III concernant les comptes 2015 (page 35). A noter que 20'000 francs concernent les Neuchâtel du monde, montant voté par le Conseil général. D'autres sommes sont allouées aux animations du Centre ville en fin d'année, au programme Friendly Smart City ainsi qu'à une action de valorisation urbanistique au Neubourg.

## **08. Urbanisme**

### 118 Développement urbanistique

#### **118.00 Développement urbanistique**

#### **30 Charges de personnel**

##### 30100.01 Salaire personnel administratif et exploitation

Il y a actuellement 5,3 EPT. Un nouveau besoin de 0,6 EPT a été demandé, cela représente 72'000 francs, charges sociales comprises, pour un chargé de projet Nature en ville. Ce poste sera à 80% pour une durée déterminée de deux ans. Le but de cet engagement est de passer d'une dynamique de projet (Nature en ville) à une implantation des buts visés par cette politique, de manière transversale au sein de la Ville. Le 0,8 est possible grâce à un 0,2 EPT d'employé comptable pas repourvu dans ce service (0,6 + 0,2).

A ce jour, il n'y a pas eu d'engagement dans le cadre du projet de plan d'aménagement régional qui fait suite au Plan Directeur Régional voté par les Conseils généraux de la Comul en 2016. Pour l'instant, il est estimé plus opportun de faire appel à des mandataires qu'à un CDD de 3 ou 4 ans. Le Conseil général sera saisi d'un rapport en 2017 à ce sujet.

## **31 Charges biens, service, autres charges d'exploitation**

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Cette dépense avait fait l'objet d'une diminution de 2015 (350'000 francs) à 2016. Il reste identique à 2016 pour 2017. Ce montant servira aux grands projets, les mandats viendront en cours d'année et ne sont pas encore tous définis. Il y aura notamment des mandats pour les études des mesures du projet d'agglomération, des mesures retenues dans le cadre du processus Centre & Gare, Centre & Rives, ainsi que la participation à la plateforme urbaine.ch. Lorsqu'il s'agit de montants plus importants, des demandes de crédits d'investissements sont faites par le biais de rapports.

## **39 Imputations internes**

39101.00 Prestations informatiques

Augmentation de 6'300 francs pour le remplacement de 3 postes informatiques qui sont arrivés en bout de vie.

## **48 Revenus extraordinaires**

48930.00 Revenus extraordinaires

Prélèvement de 150'000 francs au fonds de valorisation urbaine, équivalent au montant du compte « 31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts ». Ce fonds a été alimenté lors des exercices bénéficiaires précédents. La volonté est de le maintenir sous le nouveau régime MCH2 puisqu'il est directement affecté à des tâches précises.

119.00 Service des bâtiments et du logement

## **Remarques**

Ce budget, le troisième depuis l'introduction des normes MCH2, a été élaboré avec comme objectif d'être le plus proche possible de celui de l'exercice 2016. Toutefois, il a été procédé à de nouveaux ajustements en fonction des résultats de 2015 et 2014. De nouvelles répartitions entre comptes ont été réalisées, afin de nous approcher de la réalité des dépenses et des recettes objet par objet. Certaines erreurs ou oublis, suite à l'établissement du budget 2016, ont aussi été corrigées.

Au final, les variations sont importantes et doivent être évaluées dans la globalité des trois entités du service des bâtiments et du logement (gérance, conciergerie et bâtiments).

Nous relevons que si les variations à la baisse des prélèvements extraordinaires aux fonds (Fonds d'agglomération et de valorisations urbaines et Fonds d'entretien lourds, ce dernier disparaissant cette année) sont ignorées, il y a un écart de 192'500 francs entre les budgets 2016 et 2017 :

- 48500.00, Prélèvements extraordinaires sur les fonds et financement spéciaux : CHF -3'254'000 en 2015 ; et
- 48930.00, Prélèvement sur préfinancements du capital propre : CHF -2'400'000 en 2016.

A noter que les amortissements sont en hausse pour 2017, c'est l'aboutissement d'investissements importants notamment à la Collégiale.

## **119.01 Gérance des bâtiments**

### **30 Charges de personnel**

30100.01 Salaire personnel administratif et exploitation

Diminution de 0,2 EPT suite à la réorganisation générale.

30530.00 Cotis. patronales aux assurances-accidents

Modification du taux SUVA (taux unique dès 2017).

### **31 Charges biens, service, autres charges d'exploitation**

31200.01 et 31200.02 Eau – PA et Electricité

Corrections se basant sur les comptes 2015 comme référentiel.

31200.09 Autres charges d'alimentation et élimination

Les natures des charges imputées doivent être revues car on y trouve des charges de consommation gaz, pellet et d'entretien de chaudière. Un remaniement sera entrepris afin d'avoir des comptes 2016 réalistes, permettant l'élaboration d'un budget 2018 plus juste.

Sur une variation totale de -280'000 francs, 140'000 francs sont transférés au « 34391.09 Autre charges d'alimentation et élimination PF », 18'700 francs sont transférés au « 31620.00 Mensualité de leasing opérationnel » et le solde de 158'000 francs (75'000 entre B2016 et C2015) est une surestimation manifeste.

#### 31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Ce poste avait été diminué en 2016. Il est augmenté de 5'000 francs pour revenir au montant du budget 2015.

#### 31340.01 Primes d'assurances bien-fonds

Transfert de 164'000 francs de primes d'assurances (auto-assurance et ECAP) d'immeubles depuis le compte « 31990.00 Autres charges d'exploitation ».

#### 31370.01 Impôts et taxes

Compte transitoire pour la taxe poubelle, qui servait à avancer le paiement des taxes qui sont ensuite refacturées aux locataires. Il sera désormais à 0 franc.

#### 31620.00 Mensualités de leasing opérationnel

C'est un montant payé à Viteos SA qui a installé et entretient une chaudière dans deux immeubles (ch. des Ecoliers 9 et Clos-de-Serrières). C'est un transfert qui provient du « 34391.09 Autre charges d'alimentation et élimination » (mais le patrimoine administratif et financier étaient mélangés et ce dernier compte était alors à 0 franc mais a reçu un transfert de 140'000 francs depuis le 31200.09).

#### 31810.00 Pertes sur créances effectives

Suite à l'analyse des débiteurs, une provision a été créée pour quelques locataires à risque. Par rapport à la décennie écoulée, les pertes sur loyers sont au plus bas.

#### 31990.00 Autres charges d'exploitation

164'000 francs ont été transférés au « 3134001 Primes d'assurances bien-fonds ». Le solde de 296'000 francs (211'000 francs entre B2016 et C2015) est une surestimation manifeste.

### **34 Charges financières**

34391.01 et 34391.02 Eau – PF et Electricité

Corrections se basant sur les comptes 2015 comme référentiel.

34391.09 Autres charges d'alimentation et élimination

Montant provenant du « 31200.09 Autres charges d'alimentation et élimination du PA ». En effet, initialement aucune différence n'avait été faite entre le PA et le PF.

### **36 Charges de transfert**

36370.00 Subventions aux personnes physiques

Le transfert depuis une autre entité de gestion n'a pas été concrétisé au budget 2016. Il s'agissait d'un oubli. Ce poste diminue vu la suppression des aides fédérales au logement, ce compte était l'expression de la part communale.

### **42 Taxes**

42400.02 Prestations de services pour tiers

Hausse suite à une augmentation des prestations du logement auprès d'un de nos mandants ([prévoyance.ne](http://prevoyance.ne)).

42600.00 Remboursement de tiers

Ce sont des recettes volatiles, c'est le montant inscrit aux comptes 2015 qui est repris.

### **44 Revenus financiers**

44300.00 Loyers et fermages, bien-fonds PF

Erreur de ventilation entre PA et PF dans SAI (logiciel comptable du logement). Transfert de -450'000 francs au « 4470000 Loyer et fermage, bien-fonds PA ».

## 44700.00 Loyers et fermages, bien-fonds PA

Par rapport à 2016, les "recettes EORéN" sont maintenant ventilées comme suit :

- « 4470000 dédommagement pour location et charges » : -4'070'000 francs; et
- « 4479000 Autres produits des biens-fonds PA » : -2'322'900 francs.
- Le solde sur 2016 de 492'000 francs est diminué à 450'000 francs en 2017 provenant du « 44300.00 Loyers et fermages bien-fonds PF » ( $CHF\ 2'815'00 - 2'322'900 - 450'000 = 42'100$ ). Le manque de recettes de 42'100 francs est amélioré de 25'300 francs venant du « 49200.00 Imputations internes pour fermages, loyers, frais d'utilisation » suite à une erreur avec des loyers devant être imputés en interne mais comptés (SAI) comme externes. Le solde final de 16'800 francs est une erreur d'estimation des revenus de loyer.

## 44710.00 Paiements pour appartements de service PA

Voir sous rubrique au 119.03.

## 44790.00 Autres produits des biens-fonds PA

2'322'000 francs viennent de « 44700.00 Loyer et fermage, bien-fonds PA » représentant les charges des écoles payées par l'EoréN.

## **46 Revenus de transfert**

### 46300.00 Subventions de la Confédération

Les recettes dues pour les subsides (AS IV LCAP et convention tripartite) qui sont en diminution et qui disparaîtront fin 2017.

## **49 Imputations internes**

### 49000.00 Approv. en matériel et en marchandises

Ligne oubliée en 2016.

49200.00 Fermages, loyers, frais d'utilisation

Amélioration suite au transfert de 25'300 francs du « 44700.00 Loyers et fermages, bien-fonds PA ».

## **119.02 Bâtiments**

### **30 Charges de personnel**

30100.01 Salaire personnel administratif et exploitation

Réintroduction du poste de dessinateur en bâtiment oublié en 2016 et d'un nouveau besoin de 0,8 EPT. Ce nouveau poste permettra d'assurer l'encadrement des investissements et de l'entretien du patrimoine communal. Les augmentations des charges patronales (30500.01 à 30530.00) sont un effet direct de ces engagements.

### **31 Charges biens, service, autres charges d'exploitation**

31051.00 Frais de réception

Suite à la hausse des inaugurations, le compte doit être revu en conséquence.

31200.01 et 31200.02 Eau – PA et Electricité

Corrections se basant sur les comptes 2015 comme référentiel.

31300.03 Frais de téléphones et télécommunications

Nouvelle politique en matière de téléphonie professionnelle comprenant une distinction entre les mobiles, les fixes et les installations de communication détection, alarme, les montants sont ventilés sur les comptes « 3130080 Téléphonie fixe » et « 3130085 Téléphonie mobile ».

31300.80 Téléphonie fixe

Nouveau compte.

31300.90 Autres frais de téléphone

Nouveau compte comptabilisant les frais des communications prises avant dans l'entretien PA-PF (installation de communication détection, alarme, ...).

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Ce poste a été diminué en 2016, il est augmenté de 5'000 à 60'000 francs, ce qui reste plus bas que le montant de 2015 (70'000 francs).

31440.00 Entretien des terrains bâtis et bâtiments

Ce poste a été diminué pour 2016, un retour au montant 2015 est réalisé pour 2017 afin de correspondre aux besoins (50'000 francs).

### **33 Amortissements du patrimoine administratif**

Les amortissements sur le patrimoine administratif sont en augmentation de 383'400 francs grâce à l'aboutissement de nombreux investissements, notamment la Collégiale.

### **34 Charges financières**

34304.00 Travaux de gros entretien, bâtiments PF

Les 50'000 francs économisés en 2015 ont été réintégrés au budget 2017.

### **42 Taxes**

42400.02 Prestations de services pour tiers

Montant facturé pour les honoraires des employés du service. La différence s'explique par la diminution de projets subventionnés (notamment fin des prestations internes subventionnées pour la réfection de la Collégiale).

### **48 Revenus extraordinaires**

48500.00 Prélèv. extrao. s/fonds et financements spéciaux

Le fonds d'entretien des bâtiments n'est plus alimenté, est épuisé et sera désormais fermé car non-conforme aux nouvelles normes comptables.

48930.00 Prélèv. s/préfinancements du capital propre

Fonds d'agglomération et de valorisation urbaine dont la dotation est évaluée à 20 millions de francs environ.

## **119.03    Concierges**

### **30            Charges de personnel**

30400.00    Allocations pour enfants et de formation

Modification selon l'âge et la formation des enfants des collaborateurs.

30520.00    Cotis. patronales aux caisses de pension propres

Changement de tranche d'âge pour certains collaborateurs (taux plus élevé lié aux risques).

30530.00    Cotis. patronales aux assurances-accidents

Modification du taux SUVA (taux unique dès 2017).

### **31            Charges biens, service, autres ch. d'exploit.**

31010.01    Matériel d'exploitation et fournitures

Correction se basant sur les comptes 2015.

31600.00    Loyers et fermages des biens-fonds

Compte pour paiement des loyers des appartements concierges hors écoles. Il doit être retranché du montant du loyer de l'appartement du concierge du Crêt-du-Chêne, qui a pu réintégrer le collège, cette modification aurait dû être faite à la fin des travaux. La retenue sur le salaire des concierges écoles est de -8'700 francs « 44710.00 Paiement pour appartement de service PA ».

### **42            Taxes**

42400.02    Prestations de services pour tiers

Culture et sports : prestations des concierges lors des locations.

## **44 Revenus financiers**

44710.00 Paiements pour appartements de service PA

Retenues sur les salaires des concierges des écoles pour le paiement des loyers des appartements se trouvant hors des écoles. Actuellement un loyer payé par « 3160.00 Loyer et fermage des bien-fonds ».

120 Service des permis de construire et aménagement urbain

### **120.01 Espaces publics et aménagement urbain**

#### **30 Charges de personnel**

30100.01 Salaire personnel administratif et exploitation

Seuls les échelons modifient le montant ; les EPT sont stables : 5,08.

#### **31 Charges biens, service, autres charges d'exploitation**

31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Identique à 2016.

31430.00 Entretien d'autres ouvrages

Augmentation de 5'000 francs : hausse au niveau du budget 2015, ce montant avait été diminué pour 2016.

#### **33 Amortissements**

Augmentation de 96'000 francs selon les investissements antérieurs, notamment le réaménagement des espaces publics dans le secteur de Monruz (nouvelle voie d'accès pour le Domaine du Lac, qui sera aussi le futur accès de l'ensemble Gouttes-d'Or) et le parc Hermann-Russ.

#### **36 Charges de transfert**

36370.00 Subventions aux personnes physiques

Aide aux propriétaires privés pour encouragement à la mise en œuvre de concours ou participation financière à des études sectorielles. Le montant est identique à 2016.

## **48 Revenus**

48930.00 Revenus extraordinaires

Prélèvement de 200'000 francs au fonds de valorisation urbaine correspondant aux charges d'honoraires ou d'entretien permettant l'amélioration de l'espace public (31320.00 + 31430.00 + 36370.00). Ce prélèvement permet de financer ces améliorations.

## **120.02 Permis de construire**

### **30 Charges de personnel**

30100.01 Salaire personnel administratif et exploitation

En 2016, une prime d'ancienneté était prévue au budget, ce qui explique le montant plus faible en 2017 ; les EPT sont stables : 5,22.

### **30 Charges biens, services, autres ch. d'exploit.**

Diminution de 400 francs (stabilité).

### **39 Imputations internes**

Diminution de 1'100 francs (stabilité).

## **43 Revenus divers**

43100.00 Pres. propres s/immo. corp. portées à l'actif

Le marché de la construction est stable, les recettes aussi. Les taux hypothécaires favorables ont un effet sur les petits propriétaires (augmentation du nombre de transformations, agrandissements de bâtiments), mais cela n'a pas d'incidence majeure sur les grands projets.

Les mesures d'encouragement pour le solaire photovoltaïque ont entraîné une forte augmentation du nombre de dossiers ; il s'agit seulement de consultations sans émoluments, vu que la plupart des installations solaires sont exemptées de permis de construire depuis 2015.

## 121 Planification énergétique, délégué à l'énergie

### **121.00 Délégué(e) à l'énergie**

#### **30 Revenus**

30100.01 Salaire personnel administratif et exploitation

Augmentation car transfert du poste de civiliste depuis le compte d'honoraires suite à l'entrée en vigueur de MCH2.

#### **31 Charges biens, service, autres charges d'exploitation**

31510.01 Loyer

Cette ligne a été comptabilisée à double, son affectation est en imputation interne.

## **09. Environnement**

### 122 Caves de la Ville

#### **122.00 Caves de la Ville**

#### **30 Charges de personnel**

30100.01 Salaire personnel administratif et exploitation

Réduction de 0,1 EPT. Le contrat de tâcheronnage plus avantageux participe largement à la réduction des coûts.

Concernant le nouveau responsable des caves, son salaire à 60% est imputé dans ce compte, mais pas le mandat de tâcheronnage, puisqu'il fait partie de l'association qui s'est vu octroyer ledit mandat après une procédure d'appel d'offres ouverte. A ce sujet, il est précisé que de par sa double fonction et pour éviter toute confusion, les factures liées à ce mandat sont vérifiées par le responsable de l'encavage de l'État de Neuchâtel.

#### **31 Charges biens, service, autres charges d'exploitation**

31010.01 Matériel d'exploitation et fournitures

Diminution liée à la réduction de l'effectif et montant plus réaliste.

31370.02 TVA forfait

Depuis 2016, la TVA n'est plus comptabilisée dans les dépenses mais est déduite des recettes.

## **42 Taxes**

42500.00 Ventes

Les montants sont évalués selon des hypothèses conservatives. Il est précisé qu'il n'y a pas d'intérêt à baisser le prix de la bouteille pour des questions de plan d'affaires et de capacité d'investissement (renouvellement des vignes et du matériel viticole). La valeur de variation des stocks n'est pas activée au budget mais seulement aux comptes.

42600.00 Salaire personnel administratif et exploitation

Le versement de Bayer pour le dommage provoqué par le pesticide Moon Privilege sera fait sur 2017. Il n'y a pas de litige sur le fonds, cela prend juste du temps.

## 123 Domaines, délégué(e) aux affaires foncières

### **123.00 Domaines**

Cette entité de gestion prévoit à nouveau un excédent de revenu. Un rapport sur une stratégie des domaines est prévu pour fin 2017.

## **30 Charges de personnel**

30100.01 Salaire personnel administratif et exploitation

Augmentation de 0,3 EPT (secrétariat), soit 2,9 EPT en 2017 contre 2,6 EPT jusqu'en 2016.

## **34 Charges financières**

34300.00 et 34304.00 Trav. gros entretien, terrains et bâtiments PF

Budget de 370'500 francs dont prélèvement de 275'000 francs au « 48930.00, Fonds pour des projets d'agglomération et de valorisation urbaine ».

34397.00 Honoraires de conseillers externes et experts

Ce compte a été diminué en 2016, le montant reste identique en 2017.  
Les frais sont refacturés aux services demandeurs.

34395.01 Prestations de services de tiers

Réajustement de 5'000 francs, adaptation aux dépenses effectives selon les comptes 2015.

#### **44 Revenus financiers**

44300.00 Loyers et fermages, bien-fonds PF

Augmentation des revenus locatifs et répercussion des investissements sur l'état locatif. Les revenus provenant des carrières sont attribués également à ce compte.

#### **48 Revenus extraordinaires**

Prélèvement de 275'000 francs au Fonds pour des projets d'agglomération et de valorisation urbaine. Il n'y a plus de Fonds d'entretien lourds.

#### **Crédit de construction cadre et annuel**

Ce compte a été diminué en 2016, le montant reste identique en 2017 : 140'000 francs.

#### 124 Forêts

##### **124.00 Forêts**

L'augmentation de la capacité calorifique par Viteos SA de la chaufferie du Mail et les ventes y afférentes permettent une augmentation des recettes nettes de 50'000 francs.

#### **31 Charges biens, service, autres charges d'exploitation**

31010.01 Matériel d'exploitation et fourniture

Achat de bois aux propriétaires forestiers voisins pour l'approvisionnement en bois-énergie du chauffage du Mail.

### 31300.01 Prestation de service de tiers

Du fait du renouvellement de nombreuses infrastructures et des travaux supplémentaires dans les forêts protectrices et les soins à la jeune forêt, une diminution des besoins est possible. Cette diminution est partiellement compensée par les besoins supplémentaires en transports et déchetage pour l'approvisionnement du chauffage du Mail.

### 31370.02 TVA forfait

Depuis 2016, la TVA n'est plus comptabilisée dans les dépenses mais est déduite des recettes.

### 316000.00 Loyers et fermages des biens-fonds

Le loyer de la Maison de Pertuis (Charles-Knapp 33) passe des comptes du Service des forêts à ceux du Jardin botanique par mesure de simplification.

### 31660.00 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

La subvention accordée à la Fondation Hermann Russ pour soutenir la publication du journal "Le petit ami des animaux" est supprimée suite à la cessation de sa publication.

## **42 Taxes**

### 42500.00 Ventes

Cette augmentation des recettes des ventes de bois s'explique par la vente de chaleur plus importante que pour les années précédentes au réseau de chauffage Mail-Maladière. Malheureusement, les prix de vente du bois de service (bois à scier) et du bois d'industrie (pour la fabrication du papier, des panneaux) restent à des prix très bas.

### 125.00 Environnement, délégué(e) à l'environnement

## **125.00 Délégué(e) à l'environnement**

Il n'y a pas de partie financière, car les charges sont réparties dans d'autres comptes, à l'exception du salaire du délégué à l'environnement.

## **Rapport de la Sous-commission financière IV**

(Sécurité, Infrastructures et Energies,  
Développement de l'agglomération)

La sous-commission financière IV, composée de MM. Jonathan Gretillat (rapporteur), Michel Favez et Philippe Mouchet s'est réunie le 14 novembre 2016 pour l'examen du budget 2017, en présence de M. Pascal Sandoz, directeur des sections et services concernés. Ont également participé : Mmes Montserrat Canete, responsable du Cimetière, Katia Sunier, secrétaire de direction, MM. Bertrand Cottier, chef du SECOPO (Etat civil et Contrôle des habitants), Pierre Hobi, chef du Service de la sécurité urbaine, Jean-Pierre Habegger, responsable administratif du Service de la sécurité urbaine, Frédéric Mühlheim, Commandant du SPS, Eric Leuba, adjoint du commandant, Didier Gretillat, ingénieur communal adjoint, Laurent Verguet, chef du Service de la voirie, Vincent Desprez, chef du Service des parcs et promenades. Par ailleurs, M. Pierre Schweiter, directeur financier de Viteos, a été invité pour la partie Energies.

### **07. Infrastructures et Energies**

M. Sandoz salue la présence de M. Vincent Desprez, nouveau chef du Service des parcs et promenades qui a remplacé M. J.-M. Boillat parti à la retraite. M. Desprez nous arrive de la Haute école du paysage, d'ingénierie et d'architecture de Genève (hepia) où il a exercé d'importantes fonctions d'organisation académique et d'enseignement, en architecture du paysage. Il est relevé qu'entre 1990 et 1994, il a fait un premier passage au Service des parcs et promenades où il avait mis en place le bureau technique.

Les membres de la sous-commission financière saluent la présence de Viteos.

#### **Remarques générales**

Quelques informations sont données concernant la Station de pompage de Champ-Bougin et le déroulement des travaux. M. Schweiter précise que malgré le chantier Champ-Bougin le prix de l'eau n'augmentera pas, toute chose restant égale, d'ici à 2030.

## 113 Service administratif infrastructures et énergies

### **113.02 Eaux**

#### 31300.01 Prestations de services de tiers

Des explications concernant la hausse de 500'000 francs de cette rubrique provient d'une forte activité en investissements. Pour Viteos, l'objectif était le respect des 4,5 millions de francs inscrits au budget 2016, si bien que certaines interventions nécessaires ont dû être reportées à l'année 2017. Concernant l'élaboration du budget, le rythme de Viteos n'est pas tout à fait identique à la Ville, il se fait en juin de l'année.

Il est précisé que toutes les conventions eau avec les différentes communes connectées sur l'aqueduc des Gorges de l'Areuse ont été renégociées et les prix adaptés. L'aqueduc appartient à la Ville et pour les rénovations, les communes y participent au travers du prix de l'eau.

#### 42500.00 Ventes

La différence s'explique par le prix de vente de l'eau aux communes.

#### Investissements

Le réservoir Fontaine-André pourra alimenter les communes de l'Entre-deux-lacs mais les communes concernées devront faire préalablement valider des crédits d'investissements concernant ce réservoir pour la partie les concernant et leur réseau par leur législatif.

## 114 Service technique

### **114.00 Bureau technique**

Dans le cadre des nouveaux besoins, une augmentation de personnel à hauteur de 1 EPT au bureau technique est demandée. Au fur à mesure des années, le personnel du bureau technique a été réduit passant de 8 EPT en 2008 à 4,9 depuis 2010. Actuellement, le bureau technique a du mal à suivre au vu des gros dossiers dont il a la charge, notamment le contournement routier de Peseux. Le Val-de-Ruz a fait appel au bureau technique pour s'occuper des eaux usées. Une forte activité est également à relever au niveau de l'exécution de plans d'alignement. Raisons de l'augmentation de l'effectif qui passera en 2017 à 5,9 EPT.

## 31320.00 Honoraires de conseillers externes et experts

L'augmentation de 10'000 francs par rapport au budget 2016, portant le montant à 80'000 francs, est liée notamment à des dossiers pour lesquels le service n'a pas forcément les compétences requises à l'interne, ou alors en cas de besoin de regard externe.

### 115 Service de la voirie

#### **115.01 Voirie**

De manière générale, la thématique de la gestion du personnel et du fort taux d'absentéisme dans cette section préoccupe les commissaires. Les membres de la sous-commission financière ont souhaité obtenir de plus amples explications.

Le Service de la voirie utilise un outil informatique pour la gestion du personnel, qui permet également la facturation des prestations du service. Des mesures de prévention ont été instaurées. Tous les accidents et maladies sont analysés, tant professionnels qu'extra-professionnels.

Le fort taux d'absentéisme à la voirie est dû, selon son chef de service, à un nombre élevé de maladies extra-professionnelles de longue durée. Un suivi des absences a été mis en place. Les conditions du travail, en particulier sa pénibilité ne facilitent toutefois malheureusement pas un retour professionnel après une absence médicale prolongée. Des séances de sécurité au travail sont organisées 4 fois par année et sont obligatoires pour l'ensemble du personnel.

Un rapport du Conseil communal concernant une demande de crédit pour différents aménagements au site de la Voirie et des Parcs et promenades de Vauseyon sera soumis au Conseil général en 2017. Cela permettra d'améliorer les conditions de travail.

#### 30109.02 Rbt. ass. Maladie au pers.adm. et d'exploit.

Les commissaires ont souhaité des explications plus détaillées sur le principe de remboursement : qui paie quoi, quels sont les mécanismes comptables.

Principe de remboursement : toute personne travaillant régulièrement est obligatoirement assurée pour la perte de gain en cas de maladie auprès de la Caisse maladie du personnel communal, ladite caisse étant mutualisée au sein du Groupe mutuel.

Pour le personnel nommé, dès le 91<sup>ème</sup> jour d'incapacité de travail pour raison de maladie, des indemnités journalières sont versées à l'employeur par l'assureur perte de gain. Pour le personnel surnuméraire, le versement s'effectue à compte du 61<sup>ème</sup> jour.

Principe comptable :

- 1) Budget : les montants (tant les indemnités journalières à verser aux collaborateurs, que les remboursements versés à la Ville par l'assureur) sont inscrits au budget du SRH. Ceci pour la simple et bonne raison qu'il est difficile d'estimer ces montants pour une année pour chaque service.
- 2) Compte : les montants réellement perçus et versés sont eux imputés en cours d'année dans les comptes des services concernés.

Pour rappel, voici ce qui est également indiqué dans la brochure de la Ville « Informations salariales et assurances sociales 2016 ».

### Risque assuré

**Personnel nommé** : dès le 91<sup>e</sup> jour d'incapacité, 730 indemnités journalières couvrant le 90 % du traitement. Selon l'art. 44 du Statut, le fonctionnaire a droit, durant douze mois, à un revenu correspondant à sa dernière rémunération nette.

**Personnel surnuméraire** : dès le 61<sup>ème</sup> jour d'incapacité, 730 indemnités journalières couvrant le 90% du traitement. Selon l'art. 73 du Statut, le personnel surnuméraire a droit au paiement de sa rémunération pendant 1 mois pour une activité de moins d'une année, 2 mois pendant la 2<sup>ème</sup> et la 3<sup>ème</sup> année, 3 mois dès la 4<sup>ème</sup> année d'activité. En cas d'accident ou de maladie professionnels, ou lorsque l'engagement a duré 10 ans au moins, les dispositions relatives aux fonctionnaires sont applicables.

### Primes

Les taux de primes pour la perte de gain maladie sont :

**Personnel nommé** : la cotisation se monte à 0.9 % du salaire brut (identique à 2015); une part égale étant à la charge de l'employeur.

**Personnel surnuméraire** : la cotisation se monte à 1.8 % (identique à 2015) du salaire brut; elle est entièrement à la charge de l'assuré.

### 31300.01 Prestations de services de tiers

Une augmentation de 100'000 francs est constatée par rapport au budget 2016 ; celle-ci est liée d'une part, à l'entretien des trottoirs et d'autre part, à la réfection d'une grande partie des barrières qui ne sont plus aux normes. Ces travaux en tant que tels sont imputés sur ce compte.

### 31510.02 Entretien des véhicules

A noter une baisse de 120'000 francs du coût de l'entretien des véhicules, possible grâce à une politique de renouvellement des investissements régulier.

## **115.02 Déchets ménage**

De manière générale, une diminution des charges est observée et est due à l'amélioration des points de collecte et à la mise en place des conteneurs enterrés. A titre d'exemple, alors qu'il fallait près de 12 employés et 4 camions pour faire les tournées de débarras des ordures dans l'ancien système, cette tâche peut désormais être accomplie par un à deux employés seulement et moins de véhicules.

## 116 Service des parcs et promenades

### **116.00 Parcs et promenades**

#### 31010.01 Matériel d'exploitation et fournitures

L'augmentation de 40'000 francs par rapport au budget 2016 s'explique par le regroupement de plusieurs comptes et par des charges d'entretiens de surfaces supplémentaires notamment dans le cadre de la N5 à Serrières.

## 117 Station d'épuration des eaux et réseau (STEP)

#### 31130.00 Achats de matériel informatique

Le montant de 40'000 francs était stable au cours des précédentes années.

## 31200.02 Electricité

La différence de 210'000 francs par rapport au budget 2016 provient du retour à la normale suite à la procédure de recours gagnée au Tribunal fédéral concernant l'adjudication du marché public couplage chaleur-force de la STEP. La STEP pourra ainsi être à terme à 100% autonome en électricité.

### Investissements

Le montant de 300'000 francs inscrit au budget 2017 des investissements sous la mention « Crédit-cadre » correspond à l'ancienne appellation des crédits de constructions.

Le Conseil communal annonce que des mesures seront prises pour faciliter la mobilité des aînés.

## **10. Sécurité**

Le budget 2017 de la section de la sécurité est de 2'900'000 francs inférieur à celui de 2016. Cette diminution de l'excédent de charge s'explique principalement par deux modifications.

Premièrement, la redevance communale au fonctionnement de la Police neuchâteloise (PONE), d'un montant de 2'300'000 francs, n'est plus à charge de la sécurité. Depuis 2017, c'est par la bascule d'un point d'impôt passé des communes à l'Etat, que ce dernier finance les prestations de police anciennement à charge des communes.

Mise à part la suppression de la redevance PONE, les flux financiers entre la Ville et les autres organes communaux, intercommunaux, cantonaux et paraétatiques restent identiques à ce qui était prévu au budget 2016. En cela, on renvoi au rapport de notre sous-commission du budget 2016, qui présente en détail les différents flux financiers (subventions acquises et subventions accordées).

Deuxièmement, le modèle comptable MCH2 impose l'activation des acquisitions supérieures à 10'000 francs. Ainsi, certains objets n'apparaissent plus aux comptes de fonctionnement, mais sont financés par les comptes d'investissement. Ce transfert de financement représente environ 450'000 francs.

Mise à part ces deux effets, les charges de fonctionnement des services de la sécurité sont stables.

## 127 Sécurité urbaine

### **127.01 Contrôle du bruit**

#### 31110.01 Achats de machines et outils

Deux nouveaux appareils de mesure et de contrôle à distance du bruit seront acquis, afin de surveiller les niveaux sonores générés par les établissements publics et les manifestations.

### **127.03 Proximité de quartiers**

A relever le transfert des médiateurs urbains (5 EPT) du Service de la sécurité urbaine au Service de protection et sauvetage au sein duquel une nouvelle entité de gestion a été créée pour plus de transparence.

### **127.05 Stationnement**

#### 31300.01 Prestation de service de tiers

La gestion nocturne des parkings publics est confiée à une entreprise privée. L'augmentation de 11'000 francs est liée à l'ouverture du parking P+R de Serrières.

#### 31330.00 Charges d'utilisations informatiques

La hausse pérenne de 23'000 francs s'explique par l'acquisition prévue d'un nouveau système de gestion électronique des amendes, afin de rationaliser le contrôle du stationnement et la facturation des contraventions. Un système d'enregistrement automatisé des plaques d'immatriculation de type smartphone évitera les erreurs de saisie et accélérera le travail des agents de sécurité urbaine.

#### 42400.01 Taxes d'utilisation

Augmentation des recettes de 150'000 francs par rapport au budget 2016 liée à l'extension des zones payantes (notamment le nouveau parking P+R de Serrières).

#### 42700.00 Amendes

La hausse de 400'000 francs par rapport au budget 2016 s'explique du fait que désormais, l'Etat verse à la Ville le montant des amendes au moment de la facturation, et non plus de l'encaissement.

Pour rappel, avec le nouveau système de répartition, le 75% du montant des amendes est remboursé à la Ville par l'Etat.

## 128 Cimetière

### **128.00 Cimetière**

#### 42400.01 Taxes d'utilisation

Le produit de la vente des niches cinéraires sera reporté sur le compte taxes d'utilisation, il s'agit d'une volonté comptable. Suite aux travaux au crématoire de Bienne en 2015, certaines entreprises biennoises continuent à venir à Neuchâtel pour les crémations.

### Investissements

Début 2017, un rapport concernant l'affectation du quartier A et la désaffectation du quartier B sera soumis aux nouvelles autorités.

## 129 Service d'incendie et de secours

### **129.00 Service d'incendie et de secours**

#### **129.01 Services généraux**

Comme déjà relevé dans les précédents rapports de notre sous-commission, jusqu'en 2015, l'ensemble du personnel du SIS était polyvalent (ambulanciers/sapeurs-pompiers). Toutes les charges de personnel apparaissaient dans cette entité de gestion.

En 2016, certains collaborateurs sont encore polyvalents et les autres sont soit pompiers, soit ambulanciers. Les charges de personnel apparaissent donc dans l'entité de gestion (EG) concernée :

Polyvalents : EG *Services généraux*

Sapeurs-pompiers : EG *Pompiers*

Ambulanciers : EG *Sanitaire*

Sauveteurs lac : EG *Lac*

Depuis 2017, il n'y a plus de collaborateurs polyvalents. Tous sont rattachés à une entité de gestion (*pompiers, sanitaire ou lac*).

Il n'apparaît plus que les heures supplémentaires globales dans l'EG *Services généraux*. Elles seront comptabilisées en cours d'années dans les entités de gestion concernées.

### 30420.00 Indemnités de repas

Conformément aux directives de la Caisse cantonale de compensation, les indemnités et frais de repas ont été :

- 1 inscrites dans le compte MCH2 correspondant à leur nature
- 2 ventilées dans les EG en fonction du nombre de collaborateurs

Globalement, l'augmentation de 9,5 %, soit de 18'600 francs par rapport au budget 2016, reste proportionnelle au nouvel effectif du service.

	2016		2017	
	Indemnité de repas	Frais de repas	Indemnité de repas	Frais de repas
<i>Services généraux</i>	130'000.-	2'000.-	0.-	48'000.-
<i>Pompiers</i>	19'000.-	10'000.-	0.-	63'600.-
<i>Sanitaire</i>	19'000.-	11'000.-	0.-	97'500.-
<i>Lac</i>	0.-	0.-	0.-	500.-
Total	168'000.-	23'000.-	0.-	209'600.-
<b>Total général</b>	<b>191'000.- francs</b>		<b>209'600.- francs</b>	

### 31051.00 Frais de réception

Le montant de 12'000 francs inscrit au budget 2016 pour la première fois correspond à la réception organisée à l'occasion du « Rapport annuel ».

### 31300.03 Frais de téléphones

Conformément au commentaire inscrit en page 9 du rapport du Conseil communal au Conseil général concernant le budget 2017, les frais téléphoniques sont ventilés différemment dans toutes les entités de gestion.

Les montants ne sont plus regroupés, mais sont différenciés selon leur nature, soit téléphonie fixe, téléphonie mobile, autres frais de téléphone, voire même prestations de service de tiers pour certains frais d'exploitation du réseau radio Polycom.

## **129.02 Sanitaire**

### 31300.01 Prestations de services de tiers

Certaines dépenses budgétées en 2016 sur les comptes « entretien de machines et outils », « matériel d'exploitation et fourniture » et « frais de téléphones » sont en réalité à imputer sur le compte « prestations de service de tiers ». L'augmentation de ce compte ne réside pas dans la création de nouveaux besoins, mais dans le déplacement de dépenses d'une nature dans une autre, conformément aux règles MCH2.

## **129.04 Pompiers**

### 31620.00 Mensualités de leasing opérationnel

Ce compte concerne des véhicules d'intervention lourds que l'ECAP met à disposition, sous forme de leasing, du SIS.

L'augmentation de 26'000 francs par rapport au budget 2016 est liée à la mise en service planifiée d'un nouveau camion porteur de berces. La nouvelle convention relative aux flux financiers entre la Ville de Neuchâtel et l'ECAP est encore en négociation. Il existe encore différentes manières de financer les moyens lourds du SIS. Ce n'est qu'au courant de l'année 2017 que nous connaissons exactement le montant des factures de leasing.

### 31700.09 Autres frais (hors repas et déplacements)

Le montant de 26'000 francs inscrit au budget correspond aux coûts de logement pour les aspirants pompiers qui suivent leur formation à Genève durant 8 mois.

## **129.05 Protection civile**

### 31200.02 Electricité

L'augmentation de la consommation d'électricité est due au placement dans les abris de PCi, de personnes relevant du domaine de l'asile. Ces dépenses sont remboursées par le Canton sur le compte « remboursement de tiers ».

## **16. Développement de l'agglomération**

### **148.00 Développement de l'agglomération**

Le budget correspond aux montants des cotisations dues aux organes dont la Ville est membre.

# **Rapport de la Sous-commission financière V**

(Présidence/Chancellerie, Culture, Sports et Tourisme)

La sous-commission financière V, composée de Mme Amanda Ioset, rapporteur, de MM. Morgan Paratte et Joël Zimmerli, s'est réunie le 15 novembre 2016 en présence de M. Thomas Facchinetti, conseiller communal, responsable des dicastères, pour examiner le budget 2017. Ont également participé à cette séance pour la présidence : MM. Rémy Voirol, chancelier et Bertrand Cottier, vice-chancelier ; les responsables des services concernés en présence : Mmes Aline Chapatte Zürcher (secrétaire de direction – prise du procès-verbal), Marianne de Reynier Nevsky (Atelier des Musées), Antonia Nessi, Chantal Lafontant-Vallotton, Renée Knecht (Musée d'art et d'histoire), Celia Bueno (Musée d'histoire naturelle), Lena Brina (déléguée au Tourisme) ; MM. Patrice Neuenschwander, délégué culturel, Marc-Olivier Gonseth (Musée d'ethnographie), Ludovic Maggioni (Muséum d'histoire naturelle), Blaise Mulhauser (Jardin botanique), Sylvain Ghirardi (chef du service de l'Intégration et des Infrastructures culturelles), Patrick Pollicino (chef du service des Sports).

## ***Présidence***

### **01. Chancellerie**

#### **Remarques générales**

Au niveau de la Chancellerie, un certain nombre d'événements sont prévus en 2017 dont les manifestations relatives au 20<sup>ème</sup> anniversaire des jumelages avec Aarau et Sansepolcro. Pour Sansepolcro, un sculpteur toscan viendra créer des œuvres au Péristyle de l'Hôtel de Ville ; le chœur des lycées de Sansepolcro viendra au mois de mai pour un concert au Temple du Bas le 9 mai ; fin août aura lieu une réception officielle dans le cadre d'une des manifestations organisées par « Neuchâtel Ville du Goût » et une découverte de Sansepolcro est prévue lors du Palio qui a lieu le 2<sup>ème</sup> week-end du mois de septembre.

Pour Aarau, une journée officielle aura lieu le dernier week-end du mois d'août en même temps que Sansepolcro durant l'une des manifestations de « Neuchâtel Ville du Goût ».

La Ville de Neuchâtel est invitée à Aarau début juillet pour leur fête de la jeunesse avec les Armourins et au mois d'octobre la Ville de Neuchâtel sera l'invitée d'honneur pour le MAG, sorte de Marché de Noël. Des courses d'école et échanges scolaires sont également prévus.

## 100 Directions / Chancellerie

Sur le plan financier, la rigueur est de mise. Les augmentations se justifient en raison des décisions de l'Autorité, à l'exemple des fêtes des jumelages et du projet Easyvote (rapport sur la politique de la jeunesse).

### **100.07 Chancellerie / Secrétariat**

#### **31 Charges biens, service, autre ch. d'exploit.**

31300.01 Prestations de services de tiers

31700.03 Frais de déplacement

31700.09 Autres frais

Un montant de 10'000 francs est prévu chaque année au budget par jumelage et 15'000 francs additionnels par jumelage sont prévus lorsqu'il s'agit d'un jubilé.

31300.01 Prestations de service de tiers

Un montant de 25'000 francs est prévu au budget 2017 pour Easyvote. Le but du système Easyvote est d'éveiller l'intérêt politique des jeunes et de les initier à l'exercice de la démocratie directe et vise à rendre le matériel de vote plus accessible aux jeunes citoyens.

#### **36 Charges de transfert**

36360.00 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

Le montant de 110'000 francs concernant le soutien au tissu associatif (manifestations) a été transféré du 100.07 au 100.04 et 100'000 francs concernant la coopération technique a été transféré du 100.07 au 100.06.

## **100.04 Direction Culture, Sports et Tourisme**

### **31 Charges biens, service, autre ch. d'exploit.**

#### 31300.01 Prestations de services de tiers

Un montant de 45'000 francs est prévu au budget 2017 afin d'assurer la participation financière de la Ville de Neuchâtel aux différentes manifestations prévues dans le courant de l'année 2017 dans le cadre des 500 ans de la Réforme.

### **36 Charges de transfert**

#### 36360.00 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

Le montant de 110'000 francs concernant le soutien au tissu associatif (manifestations) a été transféré du 100.07 Chancellerie / Secrétariat.

## **Culture, Sports et Tourisme**

### **12. Culture**

#### 133 Culture, délégué(e) à la culture

### **133.01 Aides culturelles**

### **36 Charges de transfert**

Le tableau ci-après détaille de manière complète les subventions.

<u>Subventions régulières</u>	Budget 2016	Budget 2017	Différence
<b>Cinéma</b>			
Fête du cinéma	6'000	6'000	
Passion cinéma	10'000	10'000	
Cinéforum	20'000	20'000	
Lanterne Magique	65'000	65'000	
NIFFF	100'000	100'000	
Dotation du Prix du NIFFF	10'000	10'000	
Association Cinéma minimum	0	20'000	20'000
Concours de création de jeux vidéo	15'000	15'000	
	<b>226'000</b>	<b>246'000</b>	

<b><u>Subventions régulières</u></b>	<b>Budget 2016</b>	<b>Budget 2017</b>	<b>Différence</b>
<b>Théâtre</b>			
Fédération des Arts de la Rue Suisses	15'000	15'000	
Théâtre Tumulte	15'000	15'000	
Soutien création de compagnies	30'000	30'000	
Compagnie du Passage	30'000	30'000	
Saison jeune public du CCN	15'000	15'000	
Association Maison du Concert	100'000	100'000	
Corodis	10'000	10'000	
Festival des marionnettes	15'000	15'000	
Centre culturel neuchâtelois	230'000	230'000	
Théâtre de la Poudrière	150'000	150'000	
Création institutionnelle (CNAV)	10'000	10'000	
Cie De Facto	15'000	15'000	
Association Paroles	15'000	15'000	
	<b>650'000</b>	<b>650'000</b>	
<b>Littérature</b>			
Les Lundis des mots	10'000	10'000	
Centre Dürrenmatt	110'000	110'000	
Nouvelle revue neuchâteloise	4'000	4'000	
Bibliomonde	25'000	35'000	10'000
Bibliothèque Rott	3'000	3'000	
Cafés littéraires, philosophiques, scientifiques	15'000	15'000	
	<b>167'000</b>	<b>177'000</b>	
<b>Musique</b>			
Festi'neuch	20'000	20'000	
Buskers Festival	16'000	16'000	
Fondation pour la chanson et les musiques actuelles	15'000	15'000	
Fête de la musique	15'000	15'000	
Armourins	10'000	10'000	
Association Betacorn	30'000	30'000	
ESN	150'000	150'000	
Société de musique	30'000	30'000	
Chanson neuchâteloise	1'000	1'000	
Union des musiques	12'000	12'000	
Musique militaire	35'000	35'000	
Festival international de danse	20'000	20'000	
Concerts de la Collégiale	30'000	30'000	
Les chemins de traverse	10'000	10'000	
Festival choral international	18'000	0	-18'000
	<b>412'000</b>	<b>394'000</b>	

<u>Subventions régulières</u>	Budget 2016	Budget 2017	Différence
<b>Arts plastiques</b>			
Centre d'art neuchâtelois	130'000	148'000	18'000
Bourses pour artistes	20'000	20'000	
	<b>150'000</b>	<b>168'000</b>	
<b>Autres</b>			
Tourisme neuchâtelois - agenda culturel	7'500	7'500	
Institut suisse de conservation photographie	10'000	10'000	
Carte culture Caritas	8'000	8'000	
Société neuchâteloise sciences naturelles	1'000	1'000	
Musée de la vigne et du vin	5'000	5'000	
Fête culturelle	130'000	130'000	
	<b>161'500</b>	<b>161'500</b>	
<b>Total subventions régulières</b>	<b>1'766'500</b>	<b>1'796'500</b>	30'000
<b>Subventions extraordinaires</b>	<b>330'000</b>	<b>370'000</b>	40'000
<b>Prix culturel</b>	<b>5'000</b>	<b>5'000</b>	0
<b>Soutien aux loyers pour Max-Meuron 6</b>	<b>0</b>	<b>38'000</b>	38'000
<b>Total subventions</b>	<b>2'101'500</b>	<b>2'209'500</b>	108'000
<b>BPUN</b>	<b>2'950'000</b>	<b>2'950'000</b>	0
<b>Subventions pour locaux d'artistes</b>	<b>0</b>	<b>55'000</b>	55'000
<b>Total subventions</b>	<b>5'051'500</b>	<b>5'214'500</b>	<b>163'000</b>

### 36340.00 Subventions aux entreprises publiques

La subvention de 2'950'000 francs allouée à la BPUN a été isolée des autres subventions pour la faire ressortir.

### 36360.00 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

La différence de 30'000 francs pour les subventions régulières s'explique par les changements suivants : l'Association Cinéma minimum reçoit une subvention de 20'000 francs pour 2017 ; Bibliomonde reçoit une aide supplémentaire de 10'000 francs ; le Festival Choral International n'existe plus, leur subvention de 18'000 francs tombe.

La subvention au CAN est ajustée de 18'000 francs pour compenser la hausse de loyer à laquelle il devra faire face après rénovation de ses locaux à la Rue des Moulins.

Le montant total des subventions extraordinaires passe à 370'000 francs, comme pour les années précédentes, pour faire face à l'augmentation sensible de demandes de soutien déposées.

Un soutien aux loyers de 38'000 francs est prévu pour les locataires de Max-Meuron 6 qui devront déménager. Cela est en lien avec le projet d'auberge de jeunesse et d'extension du Collège des Terreaux. Des solutions de nouveaux locaux ont été proposées aux acteurs culturels qui sont actuellement à Max-Meuron 6 et les nouveaux loyers sont souvent plus élevés que les loyers actuels.

#### 36360.01 Subventions pour locaux d'artistes

Le compte 31600.00 loyers et fermages des biens-fonds est remplacé par le compte subventions pour locaux d'artistes vu qu'il s'agit d'une subvention pour alléger les loyers des locaux de certains acteurs culturels.

### 134 Service de l'Intégration et Infrastructures culturelles

#### **134.01 Case à chocs**

#### **30 Charges de personnel**

Les fonctions ont fait l'objet d'une évaluation afin de permettre leur inclusion dans le système salarial de la Ville. Augmentation de la dotation compensée par une réduction correspondante d'une fonction administrative vacante dans l'entité 134.04.

#### **36 Charges de transfert**

#### 36360.00 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

L'augmentation de 20'000 francs correspond à l'aide à la programmation des groupes régionaux en lien avec le rapport sur la politique de la jeunesse.

## **134.02 Bibliothèque Pestalozzi**

### **36 Charges de transfert**

36360.00 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

La subvention de 7000 francs supprimée par l'Etat est compensée par la Ville.

## **134.04 Culture et Intégration**

### **30 Charges de personnel**

Réduction d'une fonction administrative vacante dans l'entité compensée à la Case à Chocs dans l'entité 134.01.

## **134.06 Actions jeunesse**

### **36 Charges de transfert**

36360.00 Subventions aux organisations privées à but non lucratif

Les subventions nouvelles liées au rapport sur la politique de la jeunesse sont intégrées dans cette rubrique, à savoir :

Carte "Avantage jeunes"	30'000
Graine de génie et graine de citoyen	10'000
Close - Up	10'000
Ass. N'Terractive	10'000
Ass. Neuch'Events	20'000
<b>Total</b>	<b>80'000</b>

## **134.08 Temple du Bas**

Le premier commentaire en page 152 concerne le Temple du Bas, les 4 autres sont pour l'entité 137.00 Musée d'art et d'histoire.

## 136 Service de médiation culturelle

### **136.00 Service de médiation culturelle**

#### **30 Charges de personnel**

30100.01 Salaires personnel administratif et exploitation

Renforcement au secrétariat à raison de 2 postes augmentés chacun de 0,1 EPT.

## 137 Musée d'art et d'histoire

### **137.00 Musée d'art et d'histoire**

La prochaine exposition proposée par le Département des arts appliqués s'intitulera « Prêt à porter ?! Une histoire des sacs plastiques et en papier en Suisse et à Neuchâtel » et débutera le 4 décembre 2016.

Le premier commentaire en page 152 concerne le Temple du Bas (134.08), les 4 suivants concernent l'entité 137.00 Musée d'art et d'histoire.

#### **30 Charges de personnel**

30100.01 Salaires personnel administratif et exploitation

La différence au niveau des charges salariales correspond notamment à une correction par rapport au budget 2016 pour les salaires non mensualisés (tels que démonstrateurs d'automates, surveillants auxiliaires, réceptionnistes auxiliaires, etc.) qui n'avaient pas été pris en compte avec l'introduction de MCH2.

Par ailleurs pour répondre aux normes comptables, l'engagement temporaire d'externes dans le cadre des expositions passe désormais par les comptes salaires. Ces montants sont compensés par les comptes d'expositions. Est également inclus le salaire du nouvel apprenti AID (agent et assistant en information documentaire), salaire qui sera compensé à hauteur de 20'000 francs par une subvention des services sociaux versée en fin d'année et l'engagement d'une chargée en relations publiques (voir ci-dessous).

### **31 Charges biens, service, autre ch. d'exploit.**

#### 31301.00 Prestations de services de tiers

La diminution de 24'000 correspond aux charges salariales de la chargée en relations publiques.

#### 31600.00 Loyers et fermages des biens-fonds

Le montant de 26'100 francs correspond aux nouveaux locaux de stockage partagés par 3 institutions (MAHN, MHNN et Jardin botanique) en lien aux problèmes d'entrepôts.

### 138 Muséum d'histoire naturelle

#### **138.00 Muséum d'histoire naturelle**

La nouvelle exposition « Manger, la mécanique du ventre » s'ouvre le 27 novembre 2016 et de nombreuses interactions seront faites avec Neuchâtel Ville du Goût.

### **30 Charges de personnel**

#### 30100.01 Salaires personnel administratif et exploitation

La différence s'explique par le passage de l'ancien directeur à 80% au nouveau directeur à 100% ainsi que par la surcharge pour le déménagement des collections de géologie de Max-Meuron 6 aux autres nouveaux locaux de stockage.

### **31 Charges biens, service, autre ch. d'exploit.**

#### 31300.01 Prestations de services de tiers

Frais liés au démontage, déménagement et remontage du compactus de géologie et transfert de la collection de géologie.

### 139 Musée d'ethnographie

#### **139.00 Musée d'ethnographie**

L'équipe du MEN devrait reprendre possession de la Villa de Pury en juin 2017 et y développer une exposition de référence qui devrait y être inaugurée en novembre 2017.

Au vu de l'avancement des travaux, il est possible que ces deux échéances soient quelque peu repoussées. La deuxième phase des travaux concernant le bâtiment des expositions temporaires (Black-Box) devrait commencer dès l'été 2017 pour les interventions extérieures et dès l'automne pour les transformations intérieures. La première exposition temporaire devrait y être présentée fin 2018 ou début 2019.

#### 140 Service du Jardin botanique

##### **140.00 Jardin botanique**

La fréquentation du Jardin botanique a été bonne. L'exposition Land Art (avril à octobre 2016) a accueilli 39'000 visiteurs. Et l'estimation sur l'ensemble de l'année se monte à ce jour à 48'000 visiteurs.

##### **31 Charges biens, service, autre ch. d'exploit.**

31600.00 Loyers et fermages des biens-fonds

60'000 francs correspondent au transfert du bail à loyer de la Maison du Pertuis-du-Sault du Service des forêts au Jardin botanique. Et 13'100 francs qui correspond aux frais de location des nouveaux locaux d'entreposage de collection (locaux communs avec le Musée d'art et d'histoire et le Muséum d'histoire naturelle).

## **13. Sports**

L'excédent de charges diminue en raison notamment de la baisse des amortissements et intérêts sur les diverses infrastructures gérées par le Service.

S'agissant du projet de nouvelle construction de vestiaires au Chanet, le Service des sports collabore depuis quelques semaines avec le Service des bâtiments et du logement pour redéfinir un nouveau projet et économiser ainsi des honoraires d'architecte.

Pour ce qui est du revêtement de l'ancien terrain synthétique de Pierre-à-Bot, le Service des sports va tenir compte de la mixité des disciplines (football, football américain et hockey sur gazon) pour le choix du revêtement qui sera sollicité en 2017.

La réorganisation du Service cantonal des sports aura un impact mineur sur le Service des sports de la Ville de Neuchâtel.

La location de chalets sera supprimée et ce sont les directions d'écoles qui devront s'occuper de cela en fonction de leur politique d'encouragement au sport facultatif. La Ville de Neuchâtel propose des tarifs plus avantageux qu'avant aux écoles neuchâteloises pour la location de Cité-Joie. L'information a été diffusée auprès de l'école et des établissements scolaires.

#### 141 Service administratif des sports

##### **141.00 Service administratif des sports**

Pas de modification notable au budget.

#### 142 Promotion et manifestations

##### **142.02 Promotion et manifestations**

Quelques modifications vont s'opérer en 2017, car le souci c'est de proposer des prestations nouvelles aussi bien au niveau des cours que des manifestations offertes au public. Un challenge intercommunal entre la Ville de Neuchâtel et la Chaux-de-Fonds devrait se faire dans le cadre du concept « la Suisse bouge » le dimanche 7 mai 2017.

##### **31 Charges biens, service, autre ch. d'exploit.**

###### 31300.01 Prestations de services de tiers

Les frais liés aux manifestations se trouvent sous cette rubrique. Pour marquer les 10 ans d'exploitation du stade, le Service des sports a l'intention de mettre un événement particulier en place.

#### 143 Terrains et salles de sport

##### **143.05 Stade de la Maladière**

##### **31 Charges biens, service, autre ch. d'exploit.**

###### 31100.00 Acquisition de meubles et appareils de bureau

Le remplacement de tous les sièges dans les secteurs visiteurs B1-B3 va devoir être fait pour respecter les exigences de la Swiss Football League et en termes de sécurité pour éviter de devoir mettre des « brises-foules » qui réduirait de manière considérable la capacité assise du stade.

## 144 Piscines

### **144.02 Piscines et plage du Nid-du-Cro**

#### **31 Charges biens, service, autre ch. d'exploit.**

##### 31200.03 Gaz

L'investissement porté sur le remplacement du monobloc de ventilation a des effets très positifs sur la consommation de gaz.

#### **42 Taxes**

##### 42400.01 Taxes d'utilisation

Le chiffre d'affaires généré par les abonnements est volatil ces dernières années et le Service des sports a décidé d'être plus prudent au niveau du montant budgété en 2017.

### **145.00 Patinoire**

#### **36 Charges de transfert**

##### 36228.00 Subv. compens. charges et synd. intercom.

Les variations comptables depuis 2015 sont surtout dues à une situation financière difficile qu'éprouvent les locataires du restaurant et la direction du club de hockey sur glace.

## **15. Tourisme**

### 147 Service du Tourisme, délégué(e) au tourisme

#### **147.00 Tourisme**

La Ville de Neuchâtel a été nommée « Ville du Goût 2017 ». Durant toute l'année prochaine une série de manifestations culinaires et culturelles auront lieu, pour permettre aux artisans du goût de Neuchâtel de mettre leur savoir-faire sous la lumière des projecteurs. Une brochure avec le programme complet sera distribuée dès mars 2017. Le tout premier événement en lien avec Neuchâtel Ville du Goût sera la prochaine exposition du Muséum d'histoire naturelle. Elle ouvre ses portes au public le 27 novembre sous le thème « Manger, la mécanique du ventre ».

Il s'agit d'une co-organisation entre la Ville de Neuchâtel et l'association « Neuchâtel a du goût ». Le montant total est d'environ 300'000 francs. 130'000 francs pris en charge par le Service du Tourisme (via les subventions) et 170'000 francs à trouver par l'association.

En 2017 les visites « Belle-Epoque » s'étofferont avec une visite numérique. Et le train électrique devrait être inauguré à l'ouverture de la saison touristique en mai 2017.

Le Conseil communal de la Ville de Neuchâtel a deux projets majeurs qui sont combinés de par l'implantation des lieux. Le bâtiment appartenant à la Ville au passage Maximilien-de-Meuron 6 (baptisé Terreaux-Est), juste à côté du collège des Terreaux, sera transformé pour y installer des classes résolvant ainsi un problème de place. Cela permet de libérer le collège des Sablons, qui, suite à des transformations, pourra être utilisé comme auberge de jeunesse.

Un rapport à l'appui d'une demande de crédit sera soumis au Conseil général pour l'organisation d'un concours d'architecture. Si tout se passe comme le Conseil communal le souhaite, l'auberge de jeunesse pourrait ouvrir ses portes en 2020. En attendant, une série d'études a été menée pour trouver des alternatives et l'une des solutions serait d'utiliser d'anciens wagons-couchettes sur des terrains loués par les CFF. Cette solution serait complémentaire à une auberge de jeunesse et permettrait de palier à un manque assez rapidement tout en restant intéressante lorsque l'auberge de jeunesse ouvrira.

### **39 Imputations internes**

39200.00 Fermages, loyers, frais d'utilisation

Il y a une erreur, le montant devrait être de 9'200 francs et non de 3'200 francs, car le loyer du local à la Place Pury est à la charge du Tourisme, soit 12 x 500 francs.

### **48 Revenus extraordinaires**

48930.00 Prélèvements sur préfinancements du capital propre

Les 125'000 francs proviennent du fonds de valorisation urbaine. Il s'agit de subventions en cas de besoin de coup de pouce pour certaines activités.

## Conclusion

Dans notre rapport relatif au budget 2016, nous avons pris note des mesures que le Conseil communal prévoyait pour réduire et mieux maîtriser l'évolution des charges. Or, force est de constater que la mise en œuvre du processus et des mesures y relatives a été reportée d'une année. Ce report a été expliqué par le contexte de la fusion.

La commission appelle donc à agir pour corriger au plus vite l'écart de 8 millions – si l'on tient compte du futur report que nous redoutons – qui va se creuser entre charges et revenu d'exploitation. Il est impératif d'arriver à un équilibre dans ce compte dans les quatre ans et le processus pour y parvenir doit commencer dès le début de la nouvelle période administrative.

La Commission tire par ailleurs la sonnette d'alarme quant à l'avalanche de transferts de charges opérés par l'État, que l'on peut observer dans chaque dicastère, que ce soit à petite (7'000 francs de subvention retirée à la bibliothèque Pestalozzi) ou à grande échelle (400'000 francs des salaires des directeurs de éoren). Malheureusement, comme nous pouvons le lire plus haut, nous n'en voyons pas encore la fin.

Les 5 rapports des sous-commissions ont été adoptés par la Commission financière à chaque fois à l'unanimité.

Les cinq projets d'arrêtés sont préavisés par la Commission financière de la manière suivante :

Arrêté I : 5 voix pour, 0 voix contre et 6 abstentions  
Arrêté II : favorablement à l'unanimité  
Arrêté III : favorablement à l'unanimité  
Arrêté IV : favorablement à l'unanimité  
Arrêté V : favorablement à l'unanimité

Le présent rapport est finalement adopté par la Commission financière à l'unanimité

Neuchâtel, le 29 novembre 2016

AU NOM DE LA COMMISSION FINANCIERE :

Le président,

Le rapporteur,

Philippe Loup

Philippe Etienne

Projet I

**Arrêté  
concernant le budget de la Ville de Neuchâtel  
pour l'année 2017**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Le budget de la Ville de Neuchâtel pour 2017 est adopté. Il se résume comme suit :

a) Le compte de résultats

Charges d'exploitation	254'692'400
Revenus d'exploitation	-228'993'400
Résultat provenant des activités d'exploitation (1)	<hr/> 25'699'000
Charges financières	9'046'800
Revenus financiers	-22'486'600
Résultat provenant de financements (2)	<hr/> -13'439'800
Résultat opérationnel (1+2)	12'259'200
Charges extraordinaires	0
Revenus extraordinaires	-12'450'000
Résultat extraordinaire (3)	<hr/> -12'450'000
Résultat total, compte de résultats (1+2+3)	<hr/> <hr/> -190'800

b) Le compte d'investissements

Dépenses brutes	36'538'000
Recettes	-3'270'000
Dépenses nettes	<hr/> 33'268'000

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet II

**Arrêté  
concernant le renouvellement  
et la conclusion d'emprunts  
pour l'exercice 2017**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Le Conseil communal est autorisé à conclure des emprunts pour un montant maximum de 35'000'000 francs durant l'année 2017.

**Art. 2.**- Les frais relatifs à la conclusion de ces emprunts seront portés au compte de résultats.

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté.

Projet III

**Arrêté  
concernant la désignation de l'organe  
de révision pour l'exercice 2017**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Vu la loi sur les finances de l'Etat et des communes (LFinEC), du 24 juin 2014,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Le Conseil communal est autorisé à mandater la fiduciaire «PricewaterhouseCoopers SA» (PwC) pour le contrôle des comptes de l'exercice 2017 qui doit être réalisé selon les modalités prévues par la LFinEC et ses dispositions d'application avant leur présentation au Conseil général.

**Art. 2.**- Le Conseil communal est chargé de l'exécution du présent arrêté à l'expiration du délai référendaire.

Projet IV

**Arrêté  
concernant le subventionnement de réalisation  
d'installations solaires photovoltaïques privées  
sur le territoire communal**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- Un montant annuel de 500'000 francs au plus est accordé au Conseil communal pour subventionner la réalisation d'installations solaires photovoltaïques privées sur le territoire communal.

**Art. 2.**- Un montant équivalent à celui des subventions annuelles 2017 versées sera prélevé au fonds photovoltaïque.

**Art. 3.**- Le Conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

Projet V

**Arrêté  
relatif à l'abrogation de l'arrêté  
concernant l'octroi d'une subvention  
à la Fondation Hermann Russ**

Le Conseil général de la Ville de Neuchâtel,

Sur la proposition du Conseil communal,

a r r ê t e :

**Article premier.**- L'arrêté concernant l'octroi d'une subvention de 40'000 francs à la Fondation Hermann Russ pour le soutien du journal « Le petit amis des animaux », du 9 décembre 2013, est abrogé avec effet au 1er janvier 2017 suite à la cessation de sa publication au mois de juin 2017.

**Art. 2.**- Le conseil communal est chargé de l'application du présent arrêté.

